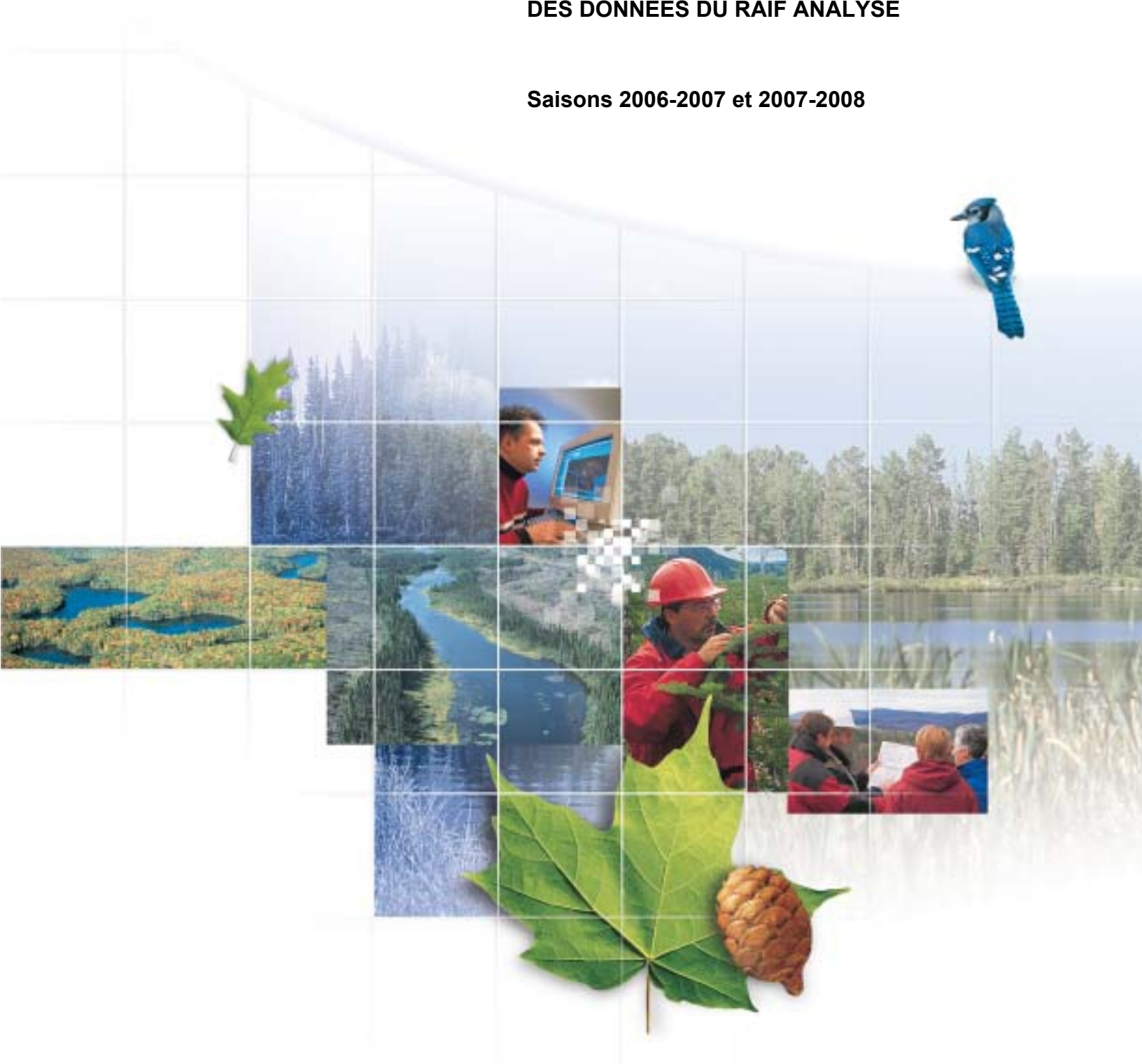




DOCUMENT EXPLICATIF DES DONNÉES DU RAIF ANALYSÉ

Saisons 2006-2007 et 2007-2008



**DOCUMENT EXPLICATIF
DES DONNÉES DU RAIF ANALYSÉ**

Saisons 2006-2007 et 2007-2008

Janvier 2010

Coordination

Pierre D. Gagnon, ing.f.
Direction de la gestion de l'information forestière

Rédaction

Monique Gélinas, géographe
Direction de l'aménagement des forêts publiques et privées

Collaboration

Léon Beaulieu, ing.f.
Direction du soutien aux opérations Faune et Forêts

Pierre D. Gagnon, ing.f.
Direction de la gestion de l'information forestière

Bertrand Guay, analyste en informatique
Direction des systèmes Forêts et Faune

Stéphanie Jacques, géographe
Direction de la gestion de l'information forestière

Sylvain Quessy, analyste de système
Consultant pour la Direction de la gestion de l'information forestière

Richard Thérout, technicien forestier
Direction de la gestion de l'information forestière

Marie-Reine Vigneault, analyste en informatique
Direction des systèmes Forêts et Faune

INTERNET

Le ***Document explicatif des données du RAIF analysé*** est conçu pour une impression recto verso. Cette publication est disponible dans le site Internet du ministère des Ressources naturelles et de la Faune à l'adresse suivante :
www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-praif.jsp

Renseignements

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction du soutien aux opérations Faune et Forêts
880, chemin Sainte-Foy, bureau 8.00
Québec (Québec) G1S 4X4

Téléphone : (418) 627-8656
Télécopieur : (418) 646-9267

Courriel : soutien.operations.fauneforets@mrnf.gouv.qc.ca
Internet : www.mrnf.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2010
ISBN 978-2-550-58121-5 (PDF)

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	VII
LISTE DES FIGURES	IX
NOTE AU LECTEUR.....	X
INTRODUCTION	1
PARTIE I RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1 LE RAIF ANALYSÉ.....	3
1.1 LES TERMES <i>RAIF DU BÉNÉFICIAIRE</i> ET <i>RAIF ANALYSÉ</i>	3
2 LES FICHIERS CONSTITUANT LE RAIF ANALYSÉ.....	4
3 LE PROCESSUS DANS LEQUEL S'INSÈRE LE RAIF ANALYSÉ.....	7
3.1 L'ANALYSE DU RAIF	7
3.2 LA RESPONSABILITÉ LÉGALE DU MINISTÈRE CONCERNANT LES DONNÉES ORIGINALES DU BÉNÉFICIAIRE	7
3.3 L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'ANALYSE DU RAIF ET SES CONSÉQUENCES SUR LES RÉSULTATS DE L'ANALYSE	8
4 LES DONNÉES ACCEPTÉES PAR LE MINISTÈRE	12
4.1 LES TYPES DE DONNÉES ACCEPTÉES	12
A. Les données acceptées sans correction, soit telles que le bénéficiaire les a transmises dans son RAIF.....	12
B. Les données corrigées par le Ministère	12
C. Les données ajoutées par le Ministère	13
5 LES DONNÉES REFUSÉES PAR LE MINISTÈRE.....	13
PARTIE II RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS	13
6 LA STRUCTURE DES FICHIERS DE DONNÉES ACCEPTÉES.....	13
A. Tous les attributs présents dans le RAIF du bénéficiaire	13
B. Des attributs ajoutés	14
7 LA STRUCTURE DES FICHIERS DES DONNÉES REFUSÉES.....	18

PARTIE III DESCRIPTION TECHNIQUE.....	19
8 LE FORMAT D'ÉCHANGE DU RAIF ANALYSÉ	19
9 LES CARACTÉRISTIQUES SPATIALES.....	19
10 LA TRANSMISSION DU RAIF ANALYSÉ.....	20
10.1 LA COMPRESSION DES FICHIERS	20
10.2 LE NOM DES FICHIERS	20
10.3 LA PORTÉE DE LA SIGNATURE	23
PARTIE IV LES FICHES DESCRIPTIVES	24
N° 1 CHANTIER DE RÉCOLTE EN MOSAÏQUE {O} (FICHER DE FORMES) ACCEPTÉ	25
N° 1.1 CHANTIER DE RÉCOLTE EN MOSAÏQUE (FICHER DBF) <i>REFUSÉ</i>	26
N° 2 CHEMIN FORESTIER { / } (FICHER DE FORMES) ACCEPTÉ	27
N° 2.1 CHEMIN FORESTIER { / } (FICHER DBF) <i>REFUSÉ</i>	30
N° 3 DRAINAGE RÉALISÉ { / } (FICHER DE FORMES) ACCEPTÉ	31
N° 3.1 DRAINAGE RÉALISÉ (FICHER DBF) <i>REFUSÉ</i>	33
N° 4 FORÊT RÉSIDUELLE {O} (FICHER DE FORMES) ACCEPTÉE.....	34
N° 4.1 FORÊT RÉSIDUELLE (FICHER DBF) <i>REFUSÉE</i>	35
N° 5 INFRASTRUCTURE SURFACIQUE {O} (FICHER DE FORMES) ACCEPTÉE	36
N° 5.1 INFRASTRUCTURE SURFACIQUE (FICHER DBF) <i>REFUSÉE</i>	39
N° 6 POLYGONE D'INTERVENTION {O} (FICHER DE FORMES) ACCEPTÉ.....	40
N° 6.1 POLYGONE D'INTERVENTION (FICHER DBF) <i>REFUSÉ</i>	42
N° 7 PONT ET PONCEAU { • } (FICHER DE FORMES) ACCEPTÉ.....	43
N° 7.1 PONT ET PONCEAU (FICHER DBF) <i>REFUSÉ</i>	46
N° 8 SÉPARATEUR DE COUPE LAISSÉ {O} (FICHER DE FORMES) ACCEPTÉ.....	47
N° 8.1 SÉPARATEUR DE COUPE LAISSÉ (FICHER DBF) <i>REFUSÉ</i>	48
N° 9 TENANT INITIAL COUPE PAR BANDES {O} (FICHER DE FORMES) ACCEPTÉ.....	49
N° 9.1 TENANT INITIAL COUPE PAR BANDES (FICHER DBF) <i>REFUSÉ</i>	51
N° 10 TROUÉE ET PARQUET {O} (FICHER DE FORMES) ACCEPTÉ	52
N° 10.1 TROUÉE ET PARQUET (FICHER DBF) <i>REFUSÉ</i>	54
N° 11 CONTRAINTE OPÉRATIONNELLE PAR SECTEUR D'INTERVENTION (FICHER DBF)	
ACCEPTÉE	55
N° 11.1 CONTRAINTE OPÉRATIONNELLE PAR SECTEUR D'INTERVENTION (FICHER DBF)	
<i>REFUSÉE</i>	57
N° 12 CRÉDIT FINANCIER (FICHER DBF) ACCEPTÉ	58
N° 12.1 CRÉDIT FINANCIER (FICHER DBF) <i>REFUSÉ</i>	60
N° 13 ESSENCE REBOISÉE (FICHER DBF) ACCEPTÉ	61
N° 13.1 ESSENCE REBOISÉE (FICHER DBF) <i>REFUSÉ</i>	62
N° 14 GLANURE (FICHER DBF) ACCEPTÉE.....	63
N° 14.1 GLANURE (FICHER DBF) <i>REFUSÉE</i>	64
N° 15 LISTE DES BÉNÉFICIAIRES (FICHER DBF) ACCEPTÉE	65
N° 15.1 LISTE DES BÉNÉFICIAIRES (FICHER DBF) <i>REFUSÉE</i>	66

N° 16	OBJECTIF D'AMÉNAGEMENT (FICHER DBF) ACCEPTÉ	67
N° 16.1	OBJECTIF D'AMÉNAGEMENT (FICHER DBF) REFUSÉ.....	68
N° 17	REBOISEMENT DES AEÉT ET DES INFRASTRUCTURES (FICHER DBF) ACCEPTÉ.....	69
N° 17.1	REBOISEMENT DES AEÉT ET DES INFRASTRUCTURES (FICHER DBF) REFUSÉ.....	70
N° 18	RÉSULTAT DE SUIVI DES INTERVENTIONS (FICHER DBF) ACCEPTÉ	71
N° 18.1	RÉSULTAT DE SUIVI DES INTERVENTIONS (FICHER DBF) REFUSÉ.....	72
N° 19	SECTEUR D'INTERVENTION (FICHER DBF) ACCEPTÉ	73
N° 19.1	SECTEUR D'INTERVENTION (FICHER DBF) REFUSÉ	79
N° 20	STRUCTURE DE PONCEAU (FICHER DBF) ACCEPTÉE.....	80
N° 20.1	STRUCTURE DE PONCEAU (FICHER DBF) REFUSÉE.....	81
N° 21	UNITÉ D'ÉCHANTILLONNAGE DE SUIVI DES INTERVENTIONS (FICHER DBF) ACCEPTÉE	82
N° 21.1	UNITÉ D'ÉCHANTILLONNAGE DE SUIVI DES INTERVENTIONS (FICHER DBF) REFUSÉE	84
N° 22	VOLUME RÉCOLTÉ (FICHER DBF) ACCEPTÉ	85
N° 22.1	VOLUME RÉCOLTÉ (FICHER DBF) REFUSÉ.....	87
ANNEXE 1 L'intégration des données du RAIF analysé dans le RAIF du bénéficiaire		89
ANNEXE 2 Exemples de rectifications à effectuer lors de l'intégration des données du RAIF analysé dans le RAIF du bénéficiaire		93

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Les fichiers du RAIF non compris dans les données du RAIF analysé.....	3
Tableau 2	L'état d'avancement de l'analyse du RAIF et ses conséquences sur les résultats retournés au bénéficiaire.....	9
Tableau 3	L'analyse incomplète du RAIF et ses conséquences sur le RAIF analysé.....	9
Tableau 4	La liste du nom (contenu) des fichiers.....	22
Tableau 5	Les abréviations dans les tableaux de données descriptives.....	24

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Fichiers constituant le RAIF analysé.....	5
Figure 2	Processus menant à la transmission au bénéficiaire des données du RAIF analysé	7
Figure 3	Fichiers de données acceptées : tous les attributs du RAIF.....	14
Figure 4	Exemple d'attributs ajoutés dans un fichier de formes pour faire état du remplacement et de l'ajout d'une entité géométrique par le Ministère	15
Figure 5	Exemple d'attributs ajoutés dans un fichier de données descriptives acceptées pour faire état de la correction et de l'ajout d'une occurrence par le Ministère.....	17
Figure 6	Exemple d'un attribut ajouté dans un fichier de formes pour faire état d'une décision du Ministère	18

NOTE AU LECTEUR

Les saisons 2006-2007 et 2007-2008 concernent les RAIF réalisés avec les versions 1.0 et 1.1 de la *Norme d'échange numérique du rapport annuel d'interventions forestières*.

INTRODUCTION

Chaque année, par l'entremise du bénéficiaire désigné, les bénéficiaires de contrats soumettent au ministre un rapport des activités forestières réalisées dans chaque unité d'aménagement forestier (UAF) visée par leurs contrats. Produit en format numérique, ce rapport annuel d'interventions forestières (RAIF) est acheminé au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) par l'intermédiaire du guichet électronique de service appelé *Guichet PRAIF*. À la suite de la réception du RAIF, le Ministère en vérifie la conformité et la complétude, puis il en effectue l'étude détaillée. Une fois celle-ci réalisée, le Ministère informe le bénéficiaire désigné des résultats de son analyse en lui transmettant trois documents : une lettre officielle, un rapport d'analyse et le RAIF analysé.

La **lettre officielle** présente la décision que le Ministère a prise à l'égard du RAIF. Elle précise notamment si l'analyse du RAIF est complète ou incomplète et si une nouvelle version est attendue par le Ministère.

Le **rapport d'analyse** énumère les erreurs relevées par le Ministère en cours d'analyse. Souvent, on y trouve des messages d'information à l'égard d'éléments particuliers du RAIF.

Enfin, le **RAIF analysé** fait état des décisions prises par le Ministère durant l'étude du RAIF, notamment et principalement quant à l'acceptation ou au refus des interventions que les bénéficiaires ont déclaré avoir réalisées. Les données y sont organisées de façon à se rapprocher le plus possible de la structure des données du RAIF. Ainsi, le bénéficiaire peut les récupérer aisément pour les intégrer dans son RAIF.

Le présent document décrit la structure des données du RAIF analysé. Il se compose de quatre parties. La première fournit des renseignements généraux sur les données du RAIF analysé alors que des renseignements détaillés occupent la deuxième partie. La description du format d'échange des données, les caractéristiques spatiales des données géométriques et le nom des fichiers forment la troisième partie. La quatrième et dernière partie présente 44 fiches descriptives montrant la structure des données pour chacun des fichiers transmis au bénéficiaire. Deux annexes complètent le document.

PARTIE I RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1 LE RAIF ANALYSÉ

Lors de l'analyse du RAIF, le Ministère vérifie si les interventions déclarées par le bénéficiaire correspondent aux interventions qui ont été véritablement réalisées. Selon les résultats de cette vérification, le Ministère accepte ou refuse les interventions déclarées par le bénéficiaire. Afin d'informer ce dernier de ses décisions, le Ministère lui transmet, notamment, des fichiers qui font état des données qui sont acceptées et de celles qui sont refusées. L'ensemble de ces fichiers constitue les données du RAIF analysé. Les fichiers sont transmis à tous les bénéficiaires dont le droit consenti a été actif durant au moins une journée dans la saison. Seules les interventions réalisées durant la saison visée par le RAIF sont concernées.

1.1 Les termes *RAIF du bénéficiaire* et *RAIF analysé*

Dans le présent document, le terme *RAIF du bénéficiaire*, ou tout simplement *RAIF*, désigne le RAIF officiel transmis par le bénéficiaire, tandis que le terme *RAIF analysé* désigne les données analysées que le Ministère retourne au bénéficiaire; ces données ne constituent **pas un RAIF en tant que tel**. D'ailleurs, les dix fichiers du RAIF présentés au tableau 1 ne font pas partie du RAIF analysé.

Tableau 1 Les fichiers du RAIF non compris dans les données du RAIF analysé

Fichiers de formes
Correction à la couche « peuplement » du SIEF
Placette-échantillon
Polygone de suivi des interventions des années antérieures
Fichiers DBF
Compilation des superficies traitées du programme quinquennal
Contrainte opérationnelle – volume récolté
Ensemble de placettes-échantillons de suivi
Information globale
Mesure d'harmonisation
Secteur d'intervention antérieur avec AEÉT reboisée
Tenant de récolte par zone forestière

2 LES FICHIERS CONSTITUANT LE RAIF ANALYSÉ

Les fichiers de formes et les fichiers DBF (DBase IV) sont les deux formats dans lesquels le Ministère transmet au bénéficiaire le RAIF analysé. Celui-ci est constitué d'un ensemble de 44 fichiers présentés à la figure 1. Ces fichiers sont organisés par paires formées d'un fichier présentant des données acceptées par le Ministère et d'un autre listant des données refusées . Ainsi, pour chaque fichier de données acceptées, on trouve un fichier de données refusées. Les fichiers ne contenant aucune donnée font quand même partie de l'échange numérique du RAIF analysé.

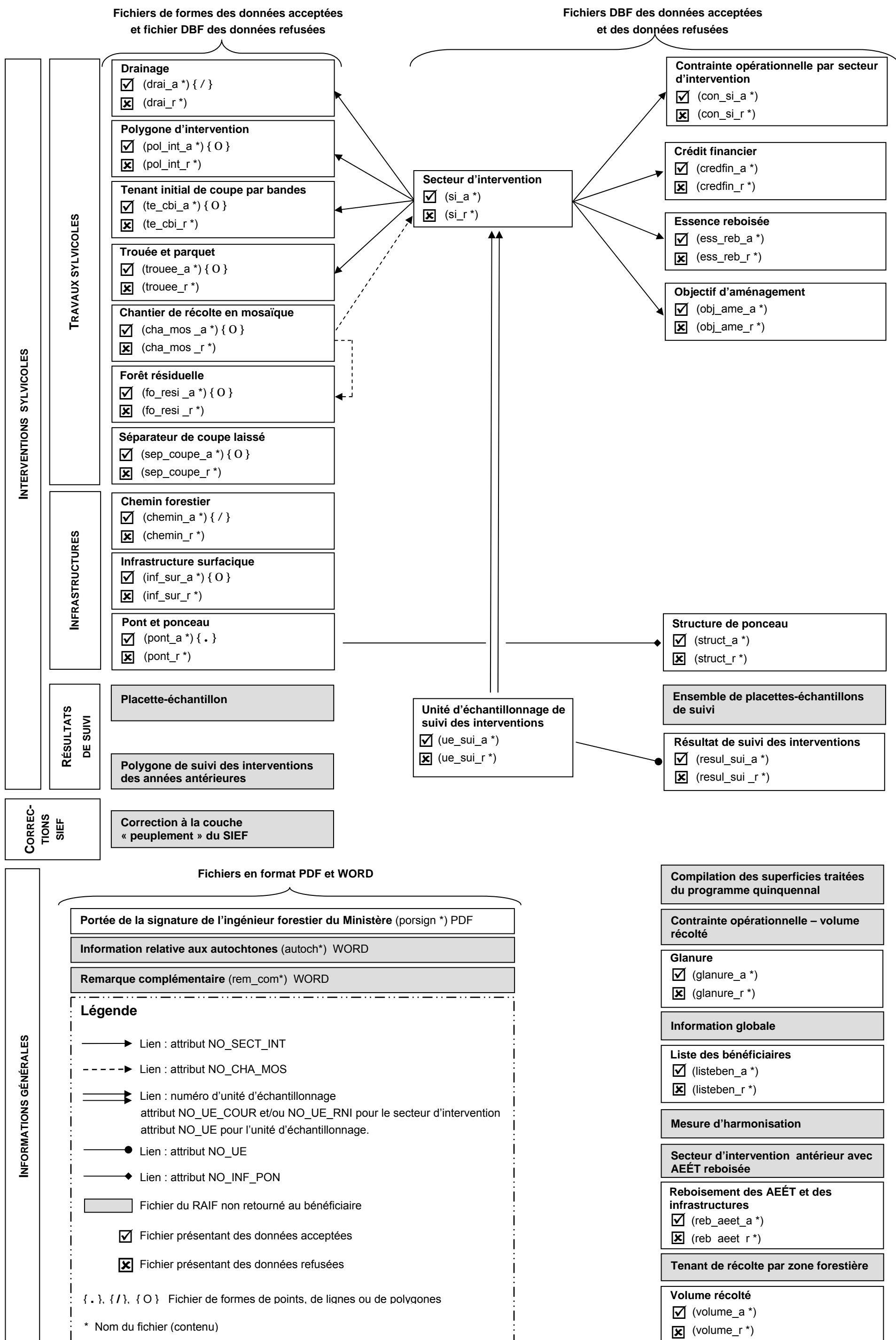
Un **fichier de données acceptées** comprend les mêmes attributs que ceux du fichier correspondant dans le RAIF du bénéficiaire. De plus, s'il y a lieu, le Ministère y ajoute des attributs résultant de son analyse. Un fichier de données acceptées peut être autant un fichier de formes comme celui des polygones d'intervention qu'un fichier DBF comme celui des secteurs d'intervention.

Un **fichier de données refusées** fournit **uniquement** les **identifiants** des données refusées. Il s'agit toujours d'un fichier en format DBF.

Le bénéficiaire reçoit les données du RAIF analysé à titre d'information. Il peut toutefois les utiliser pour produire, si nécessaire, une nouvelle version de son RAIF puisque la structure des fichiers est prévue à cet effet. Les annexes 1 et 2 traitent de l'intégration des données du RAIF analysé dans le RAIF du bénéficiaire. Lorsqu'il n'a pas à produire une nouvelle version du RAIF, le bénéficiaire peut garder le RAIF analysé à titre de référence, principalement pour les suivis du *Manuel d'aménagement forestier*¹.

¹ MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DE LA FAUNE ET DES PARCS (2003). *Manuel d'aménagement forestier*, 4^e édition, [En ligne]. [www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-manuel.jsp].

Figure 1 Fichiers constituant le RAIF analysé



3 LE PROCESSUS DANS LEQUEL S'INSÈRE LE RAIF ANALYSÉ

3.1 L'analyse du RAIF

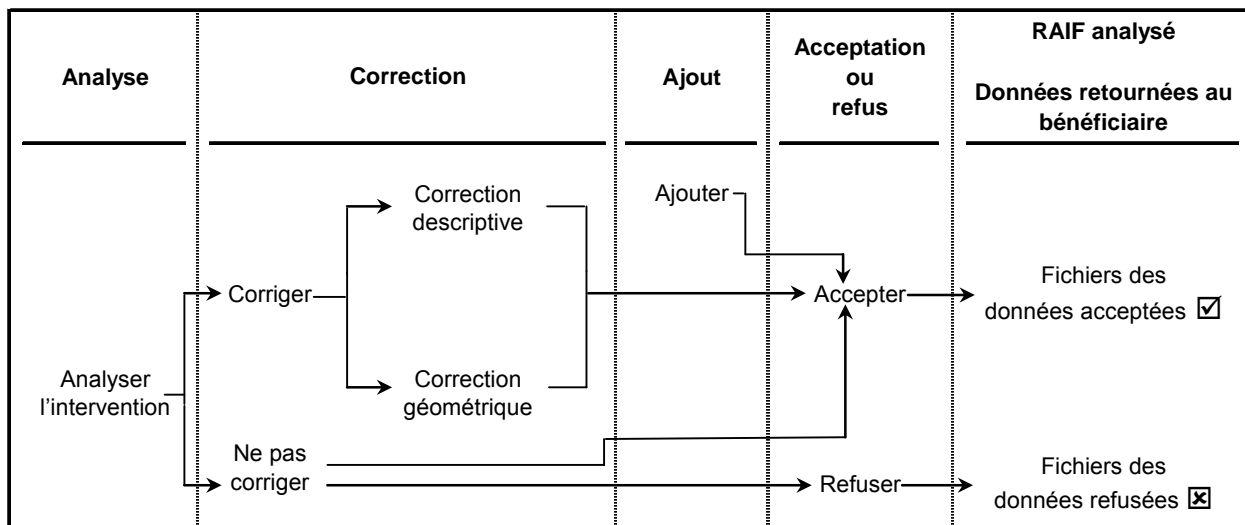
Après avoir reçu le RAIF, le Ministère procède à son analyse. À la suite de celle-ci, il peut rendre les décisions suivantes :

1. Accepter une intervention sans aucune correction;
2. Accepter une intervention après l'avoir corrigée;
3. Ajouter une intervention;
4. Refuser une intervention.

Ces décisions s'appliquent autant aux entités géométriques qu'aux données descriptives. Les données que le Ministère corrige ainsi que celles qu'il ajoute sont considérées comme des données acceptées par le Ministère.

La figure 2 résume l'ensemble du processus menant à la transmission du RAIF analysé au bénéficiaire.

Figure 2 Processus menant à la transmission au bénéficiaire des données du RAIF analysé



3.2 La responsabilité légale du Ministère concernant les données originales du bénéficiaire

Le Ministère a la responsabilité légale de conserver intégralement les données originales du RAIF transmis par le bénéficiaire. Par conséquent, même si le RAIF analysé présente des

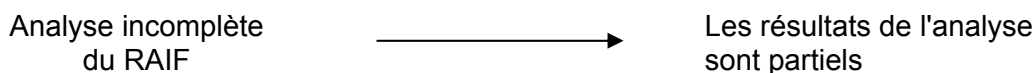
données corrigées et d'autres refusées, ou encore, même si certains fichiers du RAIF en sont absents, la version originale du RAIF est toujours conservée intégralement par le Ministère.

3.3 L'état d'avancement de l'analyse du RAIF et ses conséquences sur les résultats de l'analyse

L'état d'avancement de l'analyse du RAIF a une influence sur le contenu du RAIF analysé, car il détermine si l'information retournée au bénéficiaire est complète ou non.

État d'avancement 1 : analyse incomplète du RAIF

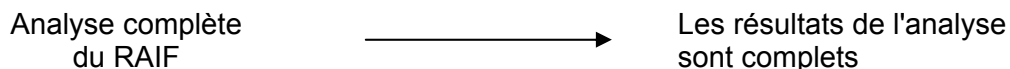
Les fichiers que le Ministère retourne au bénéficiaire pour un RAIF dont l'**analyse** est **incomplète** ne contiennent **pas toutes les interventions** déclarées dans le RAIF du bénéficiaire. Ils contiennent uniquement les données relatives aux interventions à propos desquelles le Ministère s'est prononcé concernant leur acceptation ou leur refus. Le reste des interventions n'est pas retourné au bénéficiaire. Par conséquent, les résultats de l'analyse sont partiels.



Généralement, une analyse incomplète du RAIF est réalisée lorsque le Ministère conclut que le RAIF doit être refusé alors que seulement une partie en est analysée.

État d'avancement 2 : analyse complète du RAIF

Les fichiers que le Ministère retourne au bénéficiaire pour un RAIF dont l'**analyse** est **complète** contiennent les données relatives à **toutes les interventions** déclarées dans le RAIF du bénéficiaire. Cela signifie que le Ministère s'est prononcé sur l'acceptation ou le refus de chacune d'entre elles. Les résultats de l'analyse sont donc complets.



Une analyse complète met généralement un terme au processus d'analyse du RAIF. Cependant, le Ministère se réserve le droit de demander une autre version du RAIF si de nouvelles informations indisponibles auparavant sont obtenues par la suite. Une analyse complète peut également conduire au refus du RAIF. Dans ce cas, le Ministère s'attend à recevoir une nouvelle version du RAIF.

L'état d'avancement de l'analyse du RAIF et l'obligation pour le bénéficiaire de transmettre ou non une nouvelle version du RAIF sont précisés dans la lettre officielle transmise au bénéficiaire. Cette lettre, dûment signée par le chef de l'unité de gestion, a préséance sur le rapport d'analyse et sur le RAIF analysé.

Le tableau 2 présente l'état d'avancement de l'analyse du RAIF et ses conséquences sur les résultats d'analyse retournés.

Tableau 2 L'état d'avancement de l'analyse du RAIF et ses conséquences sur les résultats retournés au bénéficiaire

État d'avancement	Données du RAIF analysé	
	Fichier des données acceptées <input checked="" type="checkbox"/>	Fichier des données refusées <input checked="" type="checkbox"/>
Analyse incomplète	<ul style="list-style-type: none"> • Pour certains fichiers, seules les données dont l'analyse est terminée sont transmises. Pour d'autres fichiers, aucune donnée n'est transmise *. • Le Ministère s'attend à recevoir une nouvelle version du RAIF. <p>* Voir le tableau 3 à ce sujet.</p>	
Analyse complète	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les données du RAIF analysé sont transmises. • Le Ministère peut demander une nouvelle version **. • Le bénéficiaire peut déposer une nouvelle version **. <p>** Par exemple, si des informations indisponibles auparavant sont obtenues par la suite.</p>	

Le tableau 3 précise, pour chacun des fichiers, les conséquences de l'analyse incomplète d'un RAIF.

Tableau 3 L'analyse incomplète du RAIF et ses conséquences sur le RAIF analysé

RAIF analysé Liste des fichiers		RAIF dont l'analyse est incomplète	
		Données transmises au bénéficiaire	
		Données dont l'analyse est terminée	Aucune donnée transmise
1.	Chantier de récolte en mosaïque – accepté {O}	√	
1.1	Chantier de récolte en mosaïque – refusé	√	
2	Chemin forestier – accepté { / }	√	
2.1	Chemin forestier – refusé	√	

Voir la suite du tableau à la page suivante.

RAIF analysé Liste des fichiers		RAIF dont l'analyse est incomplète	
		Données transmises au bénéficiaire	
		Données dont l'analyse est terminée	Aucune donnée transmise
3	Drainage – accepté { / }	√	
3.1	Drainage – refusé	L'analyse du secteur d'intervention doit être terminée.	
4	Forêt résiduelle – acceptée {O}	√	
4.1	Forêt résiduelle – refusée	L'analyse du chantier de récolte en mosaïque doit être terminée.	
5	Infrastructure surfacique – acceptée {O}	√	
5.1	Infrastructure surfacique – refusée	√	
6	Polygone d'intervention – accepté {O}	√	
6.1	Polygone d'intervention – refusé	L'analyse du secteur d'intervention doit être terminée.	
7	Pont et ponceau – accepté { • }	√	
7.1	Pont et ponceau – refusé	√	
8	Séparateur de coupe laissé – accepté {O}	√	
8.1	Séparateur de coupe laissé – refusé	√	
9	Tenant initial de coupe par bandes – accepté {O}	√	
9.1	Tenant initial de coupe par bandes – refusé	L'analyse du secteur d'intervention doit être terminée.	
10	Trouée et parquet – accepté {O}	√	
10.1	Trouée et parquet – refusé	L'analyse du secteur d'intervention doit être terminée.	
11	Contrainte opérationnelle par secteur d'intervention – acceptée		√
11.1	Contrainte opérationnelle par secteur d'intervention – refusée		√
12	Crédit financier – accepté	√	
12.1	Crédit financier – refusé	L'analyse du secteur d'intervention doit être terminée.	
13	Essence reboisée – acceptée	√	
13.1	Essence reboisée – refusée	L'analyse du secteur d'intervention doit être terminée.	

Voir la suite du tableau à la page suivante.

RAIF analysé Liste des fichiers		RAIF dont l'analyse est incomplète	
		Données transmises au bénéficiaire	
		Données dont l'analyse est terminée	Aucune donnée transmise
14	Glanure – acceptée		√
14.1	Glanure – refusée		√
15.	Liste des bénéficiaires – acceptée		√
15.1	Liste des bénéficiaires – refusée		√
16	Objectif d'aménagement – accepté	√	
16.1	Objectif d'aménagement – refusé	L'analyse du secteur d'intervention doit être terminée.	
17	Reboisement AEÉT et infrastructure – accepté		√
17.1	Reboisement AEÉT et infrastructure – refusé		√
18	Résultat de suivi des interventions – accepté	√	
18.1	Résultat de suivi des interventions – refusé	L'analyse de l'unité d'échantillonnage de suivi des interventions doit être terminée.	
19	Secteur d'intervention – accepté	√	
19.1	Secteur d'intervention – refusé	1. L'analyse du chantier de récolte en mosaïque doit être terminée; 2. L'analyse de l'unité d'échantillonnage de suivi des interventions doit être terminée.	
20	Structure de ponceau – acceptée	√	
20.1	Structure de ponceau – refusée	L'analyse du ponceau doit être terminée.	
21	Unité d'échantillonnage de suivi des interventions – acceptée	√	
21.1	Unité d'échantillonnage de suivi des interventions – refusée	√	
22	Volume récolté – accepté		√
22.1	Volume récolté – refusé		√

4 LES DONNÉES ACCEPTÉES PAR LE MINISTÈRE

4.1 Les types de données acceptées

Les données acceptées comprennent les types suivants de données :

- A. Les données acceptées sans correction, soit telles que le bénéficiaire les a transmises dans son RAIF;
- B. Les données corrigées par le Ministère;
- C. Les données ajoutées par le Ministère.

A. Les données acceptées sans correction, soit telles que le bénéficiaire les a transmises dans son RAIF

Les données peuvent être acceptées telles que le bénéficiaire les a transmises dans son RAIF, sans aucune correction. Les fichiers des données acceptées du RAIF analysé permettent de les repérer facilement.

B. Les données corrigées par le Ministère

Dans certains cas, le Ministère accepte une donnée seulement après l'avoir corrigée. Ces corrections peuvent s'appliquer autant aux entités géométriques qu'aux données descriptives. Tous les fichiers de données acceptées sont organisés de façon à ce qu'il soit possible de repérer les données corrigées.

- La correction des entités géométriques

Lorsque le Ministère corrige une entité géométrique, il la remplace par une autre appelée *entité géométrique remplaçante*. L'entité géométrique qui a été remplacée n'est jamais retournée au bénéficiaire. Certains attributs des fichiers de formes permettent de déterminer rapidement si une entité géométrique a été transmise par le bénéficiaire ou s'il s'agit d'une entité géométrique remplaçante.

- La correction des données descriptives

Dans le cas de la correction des données descriptives, le Ministère effectue la correction directement sur l'occurrence concernée. Ainsi, contrairement aux entités géométriques, la notion d'occurrence remplaçante n'existe pas. Des attributs ajoutés par le Ministère permettent au bénéficiaire de repérer facilement les données descriptives qui ont été corrigées. Ces attributs permettent également de comparer une donnée qui a été corrigée avec la donnée originale transmise par le bénéficiaire.

C. Les données ajoutées par le Ministère

Le Ministère peut ajouter des données. Celles-ci sont alors considérées comme des données acceptées et les attributs des fichiers permettent de les distinguer des autres données.

5 LES DONNÉES REFUSÉES PAR LE MINISTÈRE

Un fichier en format DBF présentant les données refusées accompagne toujours chacun des fichiers de données acceptées, qu'il s'agisse de fichiers de formes ou de fichiers de données descriptives.

Les entités géométriques refusées

Un fichier de données refusées présente uniquement la liste des identifiants des entités géométriques refusées par le Ministère. Les entités géométriques refusées ne sont pas retournées au bénéficiaire. Lorsqu'aucune entité géométrique n'est refusée, ce fichier est quand même transmis au bénéficiaire; il est alors vide.

Les données descriptives refusées

Un fichier de données descriptives refusées fournit uniquement les identifiants des données descriptives qui ont été refusées. Il est transmis au bénéficiaire même s'il est vide.

PARTIE II RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS

6 LA STRUCTURE DES FICHIERS DE DONNÉES ACCEPTÉES



Cette section montre la structure des fichiers de données acceptées. Un fichier de données acceptées peut comprendre les types d'attributs suivants :

- A. Tous les attributs présents dans le RAIF du bénéficiaire;
- B. Des attributs ajoutés :
 - Pour faire état des corrections effectuées par le Ministère;
 - Pour faire état des décisions du Ministère.

A. Tous les attributs présents dans le RAIF du bénéficiaire

Un fichier de données acceptées contient tous les attributs que ce même fichier contenait dans le RAIF du bénéficiaire (figure 3).

Figure 3 Fichiers de données acceptées : tous les attributs du RAIF

Occurrence d'un chemin (RAIF du bénéficiaire) ----- <i>chemin_b03r06_07302.shp</i>	Occurrence d'un chemin (RAIF analysé) ----- <i>chemin_a_b03r06_07302.shp</i>
	
NO_SEG_CHE = 404927 ID_CHEMIN = TÉMIS-1 NM_CHA_OPE = BITOBI ...	NO_SEG_CHE = 404927 ID_CHEMIN = TÉMIS-1 NM_CHA_OPE = BITOBI ...

B. Des attributs ajoutés

Dans certains cas, le Ministère souhaite transférer au bénéficiaire des informations provenant de l'analyse du RAIF. Le transfert de ces informations nécessite l'ajout d'attributs dans les fichiers transmis au bénéficiaire.

Ces attributs permettent de :

- Faire état des corrections et des ajouts effectués par le Ministère;
- Faire état des décisions du Ministère.

Faire état des corrections et des ajouts effectués par le Ministère.

Certains attributs sont ajoutés à ceux qui étaient déjà présents dans le RAIF afin de permettre au Ministère de faire état des corrections et des ajouts apportés à la suite de l'analyse. Les entités géométriques sont concernées, de même que les données descriptives.

Les entités géométriques

Parmi les attributs ajoutés dans les fichiers de formes, on trouve les attributs STA_GEO et NO_PRL_AJO. La figure 4 présente un exemple de l'ajout de ces attributs dans le RAIF analysé.




- STA_GEO

Cet attribut permet de préciser le statut d'une entité géométrique :

- Entité géométrique originale transmise par le bénéficiaire dans son RAIF;
- Entité géométrique produite par le Ministère pour remplacer celle transmise par le bénéficiaire. On la nomme entité géométrique remplaçante;
- Entité géométrique ajoutée par le Ministère.

- NO_RPL_AJO
Cet attribut permet au Ministère d'attribuer un numéro à une entité géométrique remplaçante ou à une entité géométrique qu'il a ajoutée.

Figure 4 Exemple d'attributs ajoutés dans un fichier de formes pour faire état du remplacement et de l'ajout d'une entité géométrique par le Ministère

Entité géométrique remplacée	
Occurrence d'un canal de drainage (RAIF du bénéficiaire) ----- drai_b03r06_07302.shp	Occurrence d'un canal de drainage (RAIF analysé) ----- drai_a_b03r06_07302.shp
	
NO_SEC_INT = 387S-2006 NO_SEGDRAI = 67	NO_SEC_INT = 387S-2006 NO_SEGDRAI = 67 STA_GEO = RPL NO_RPL_AJO = 25
Entité géométrique ajoutée	
Occurrence d'un canal de drainage (RAIF du bénéficiaire) ----- drai_b03r06_07302.shp	Occurrence d'un canal de drainage (RAIF analysé) ----- drai_a_b03r06_07302.shp
	
	NO_SEC_INT = 387S-2006 NO_SEGDRAI = 0 STA_GEO = AJO NO_RPL_AJO = 35

Les données descriptives

Les attributs suivants comptent parmi ceux qui ont été ajoutés. Le figure 5 présente un exemple de l'ajout de ces attributs dans un fichier de données descriptives.

- **IN_ATTRIBU**
Cet attribut permet d'indiquer si le Ministère a effectué la correction d'une donnée descriptive. Cet attribut est aussi présent dans certains fichiers de formes.
- **IN_TRA_BEN**
Cet attribut permet de différencier les occurrences que le bénéficiaire a transmises dans son RAIF de celles que le Ministère a ajoutées. On ne trouve pas cet attribut dans les fichiers de formes.
- **Attributs avec le suffixe (_B)**
Ces attributs contiennent les valeurs originales transmises par le bénéficiaire dans son RAIF lorsque ces valeurs sont différentes de celles qui sont acceptées par le Ministère. Par exemple :
TY_TRAIT : code du type de traitement sylvicole accepté par le Ministère;
TY_TRAIT_B : code du type de traitement sylvicole transmis par le bénéficiaire si ce code est différent de celui qui est accepté par le Ministère.

Il est utile de comparer l'attribut avec un suffixe (_B) à l'attribut correspondant sans suffixe (_B). Un attribut avec le suffixe (_B) présente une **valeur seulement dans le cas** où le Ministère a accepté une valeur différente de celle qui a été transmise par le bénéficiaire. Par conséquent, lorsque le Ministère accepte la valeur que le bénéficiaire a transmise dans son RAIF, l'attribut avec un suffixe (_B) ne présente aucune valeur lorsque son format est de type caractère et la valeur zéro (0) s'y trouve pour un format de type numérique.

Figure 5 Exemple d'attributs ajoutés dans un fichier de données descriptives acceptées pour faire état de la correction et de l'ajout d'une occurrence par le Ministère



Occurrence corrigée	
Occurrence d'un secteur d'intervention (RAIF du bénéficiaire) ----- si_b03r06_07302.shp	Occurrence d'un secteur d'intervention (RAIF analysé) ----- si_a_b03r06_07302.shp
NO_SEC_INT = 06700-0M0-BART TY_TRAIT = CRS	NO_SEC_INT = 06700-0M0-BART TY_TRAIT = CPRS TY_TRAIT_B = CRS IN_ATTRIBUT = O IN_TRA_BEN = O
Occurrence ajoutée	
Occurrence d'un secteur d'intervention (RAIF du bénéficiaire) ----- si_b03r06_07302.shp	Occurrence d'un secteur d'intervention (RAIF analysé) ----- si_a_b03r06_07302.shp
	NO_SEC_INT = 06700-0M0-MIN1 TY_TRAIT = CPRS TY_TRAIT_B = '' IN_ATTRIBUT = O IN_TRA_BEN = N

Faire état des décisions du Ministère

Des attributs sont ajoutés pour transmettre au bénéficiaire des informations tirées de l'analyse du RAIF. Les deux attributs suivants ainsi que la figure 6 en sont des exemples.

- SUP_PAYABL
Attribut qui permet au Ministère d'inscrire la superficie pour laquelle il attribue des crédits.
- STA_RNI
Attribut qui permet d'inscrire la conformité à une dérogation accordée en regard du RNI, pour un secteur d'intervention ou un chemin, par exemple.

Figure 6 Exemple d'un attribut ajouté dans un fichier de formes pour faire état d'une décision du Ministère

Occurrence d'un chemin (RAIF du bénéficiaire) ----- <i>chemin_b03r06_07302.shp</i>	Occurrence d'un chemin (RAIF analysé) ----- <i>chemin_a_b03r06_07302.shp</i>
	
NO_SEG_CHE = 404927	NO_SEG_CHE = 404927 STA_RNI = C

7 LA STRUCTURE DES FICHIERS DES DONNÉES REFUSÉES

Les fichiers des données refusées listent les identifiants des données refusées. Dépendamment des fichiers, un, deux ou trois attributs sont nécessaires pour créer cet identifiant.

PARTIE III DESCRIPTION TECHNIQUE

Cette troisième partie traite du RAIF analysé selon un aspect technique. On y précise d'abord son format d'échange et les caractéristiques spatiales des données géométriques, comme la projection et le système de référence. Des renseignements concernant la transmission des fichiers et la portée de la signature de l'ingénieur forestier complètent cette troisième partie.

8 LE FORMAT D'ÉCHANGE DU RAIF ANALYSÉ

Le fichier de formes (format *shapfile*) constitue le format d'échange pour les données géométriques accompagnées des données descriptives leur étant directement associées. Les fichiers de formes transmis au bénéficiaire se composent nécessairement des quatre fichiers suivants :

- Un fichier SHP (fichier avec l'extension .shp) contenant la géométrie de l'entité géographique;
- Un fichier DBF (fichier avec l'extension .dbf) en format dBASE IV contenant les données descriptives;
- Un fichier SHX (fichier avec l'extension .shx) contenant l'index de la géométrie de l'entité géographique;
- Un fichier PRJ (fichier avec l'extension .prj) contenant les paramètres de projection.

Des données uniquement descriptives non associées à un fichier de formes font également partie du RAIF analysé. Ces données sont fournies en format DBF (dBASE IV). De plus, des renseignements concernant la portée de la signature de l'ingénieur forestier ayant approuvé les données analysées sont fournis dans un fichier en format PDF.

9 LES CARACTÉRISTIQUES SPATIALES

Le système de référence et la projection

Les données géométriques acheminées au bénéficiaire dans le cadre du RAIF analysé lui sont transmises selon les mêmes règles ainsi que selon le même système de référence et la même projection que le Ministère a exigés pour le RAIF dans la norme d'échange numérique². Ainsi, le bénéficiaire reçoit des données géométriques présentées dans un système de coordonnées projetées, basé sur le système de référence géodésique NAD83³ et la projection cartographique MTM.

² MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE (2008). *Norme d'échange numérique du rapport annuel d'interventions forestières - Version 1.1*, [En ligne].
[www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/NORME_RAIF_version%201.2.pdf].

³ North American Datum 1983

10 LA TRANSMISSION DU RAIF ANALYSÉ

10.1 La compression des fichiers

Les données analysées du RAIF sont transmises au bénéficiaire dans un fichier compressé. Son nom est formé des informations suivantes :

- L'unité d'aménagement forestier (5 ou 6 caractères);
- La lettre R pour RAIF, suivie de la saison (2 chiffres);
- La version du bénéficiaire, soit la lettre B suivie de 2 caractères;
- Le libellé « retour » pour RAIF **retourné** au bénéficiaire.

Un caractère de soulignement sépare chacune de ces informations.

À titre d'exemple, pour la deuxième version du RAIF de la saison 2006-2007 concernant l'UAF 02551, le nom du fichier compressé signé numériquement est :

02551_R06_B02_retour.zip.p7m.

10.2 Le nom des fichiers

La nomenclature suivante s'applique aux fichiers contenus dans le fichier compressé :

- Le nom du contenu (tableau 4);
- La lettre A pour un fichier de données acceptées ou la lettre R pour un fichier de données refusées;
- La version du bénéficiaire, soit la lettre B suivie de 2 caractères;
- La lettre R pour « Rapport annuel d'interventions forestières » suivie de la saison (2 chiffres);
- L'unité d'aménagement forestier : 5 ou 6 caractères.

Un caractère de soulignement doit être placé après le nom du fichier, avant la lettre B et avant le numéro de l'unité d'aménagement forestier. Selon le type de données, le nom du fichier est suivi de l'une des extensions ci-après :

Données localisées :

- .shp → Fichier contenant la géométrie de l'entité géographique d'un fichier de formes;
- .shx → Fichier contenant l'index de la géométrie de l'entité géographique d'un fichier de formes;
- .dbf → Fichier des données descriptives faisant partie d'un fichier de formes;
- .prj → Fichier de projection accompagnant un fichier de formes.

Données descriptives :

.dbf : Fichier des données descriptives ne faisant pas partie d'un fichier de formes.

À titre d'exemple, pour la version du RAIF de la saison 2006-2007 concernant l'UAF 02551, le fichier compressé dont le nom est 02551_R06_B02_retour.zip.p7m, pourrait comprendre les fichiers suivants :

Fichier *Polygone d'intervention* accepté par le Ministère :

pol_int_A_B02R06_02551.shp

pol_int_A_B02R06_02551.shx

pol_int_A_B02R06_02551.dbf

pol_int_A_B02R06_02551.prj

Fichier *Polygone d'intervention* refusé par le Ministère :

pol_int_R_B02R06_02551.dbf

Fichier *Volume récolté* accepté par le Ministère :

volume_A_B02R06_02551.dbf

Fichier *Volume récolté* refusé par le Ministère :

volume_R_B02R06_02551.dbf

Le tableau 4 présente la liste des noms (contenu) des fichiers composant le RAIF analysé.

Tableau 4 La liste du nom (contenu) des fichiers

Type de fichier	Fiche descriptive	Description	Nom (contenu)
Fichiers de formes	1	Chantier de récolte en mosaïque	cha_mos
	2	Chemin forestier	chemin
	3	Drainage	drai
	4	Forêt résiduelle	fo_resi
	5	Infrastructure surfacique	inf_sur
	6	Polygone d'intervention	pol_int
	7	Pont et ponceau	pont
	8	Séparateur de coupe laissé	sep_coupe
	9	Tenant initial de coupe par bandes	te_cbi
	10	Trouée et parquet	trouee
Fichiers DBF	11	Contrainte opérationnelle par secteur d'intervention	con_si
	12	Crédit financier	credfin
	13	Essence reboisée	ess_reb
	14	Glanure	glanure
	15	Liste des bénéficiaires	listeben
	16	Objectif d'aménagement	obj_ame
	17	Reboisement AEÉT et infrastructure	reb_aeet
	18	Résultat de suivi des interventions	resul_sui
	19	Secteur d'intervention	si
	20	Structure de ponceau	struct
	21	Unité d'échantillonnage de suivi des interventions	ue_sui
	22	Volume récolté	volume
Fichier PDF	Aucune fiche descriptive	Portée de la signature	porsign

10.3 La portée de la signature

Un fichier en format PDF fait partie des données du RAIF analysé. Dans ce fichier, l'ingénieur forestier du Ministère déclare que l'analyse du RAIF a été réalisée sous sa responsabilité. De plus, il mentionne le nom des ingénieurs forestiers qui ont contribué à cette analyse et précise leur contribution respective.

La déclaration formulée dans ce fichier PDF s'applique autant à la signature apposée sur le fichier du RAIF analysé qu'à celle apposée sur le fichier du rapport d'analyse.

PARTIE IV LES FICHES DESCRIPTIVES

Une fiche descriptive a été produite pour chacun des fichiers qui composent le RAIF analysé, à l'exception du fichier PDF. Ces fiches descriptives permettent de synthétiser l'information pertinente autant sur l'aspect géométrique que sur l'aspect descriptif. Elles sont présentées dans les pages suivantes par ordre alphabétique des sujets qui y sont traités.

Le tableau 5 précise la signification des abréviations contenues dans la colonne titrée *Format* des fiches descriptives.

Tableau 5 Les abréviations dans les tableaux de données descriptives

Abréviation	Signification
L	Largeur du champ
T	Type d'attribut
C	Caractère
N	Numérique

Dans les tableaux qui présentent la structure des données, la largeur d'un champ de type numérique est indiquée par un chiffre, un séparateur de décimales, soit la virgule, et une valeur décimale. À titre d'exemple, un champ de type numérique peut avoir une largeur de « 5,2 ». Il comprendra alors un maximum de 5 chiffres dont deux sont réservés aux valeurs décimales. Un tel champ pourrait contenir, par exemple, le nombre 124,67. Une largeur de « 3,0 » indique que le champ peut contenir 3 chiffres seulement, sans aucune valeur décimale, par exemple le nombre 351. Le séparateur de décimales n'est pas compté dans la largeur du champ. Aucun nombre inférieur à zéro n'est inscrit dans un champ de type « numérique », à moins d'un avis contraire sur les fiches descriptives.

L'identifiant unique

Dans les tableaux, le nom d'un ou de deux attributs est en caractère gras. Il s'agit, soit de l'attribut qui représente l'identifiant unique de la table, soit des attributs dont la combinaison est unique dans la table.

Fiche descriptive n° 1

CHANTIER DE RÉCOLTE EN MOSAÏQUE {O}

ACCEPTÉ

DESCRIPTION

Table attributaire du fichier de formes composé des polygones formés par le pourtour des chantiers de récolte en mosaïque que le Ministère a acceptés. Le Ministère ne remplace aucun chantier de récolte en mosaïque et n'en ajoute aucun.

N° 1 Chantier de récolte en mosaïque {O} (fichier de formes)
Accepté

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_CHA_MOS	3,0	N	Numéro du chantier de récolte en mosaïque
NM_CHA_MOS	40	C	Nom du chantier de récolte en mosaïque

Fiche descriptive n° 1.1

CHANTIER DE RÉCOLTE EN MOSAÏQUE

 REFUSÉ

DESCRIPTION

Ce fichier en format DBF présente le numéro de chaque chantier de récolte en mosaïque que le Ministère a refusé.

N° 1.1 Chantier de récolte en mosaïque (fichier DBF)

Refusé

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_CHA_MOS	3,0	N	Numéro du chantier de récolte en mosaïque

Fiche descriptive n° 2

CHEMIN FORESTIER { / }

ACCEPTÉ

DESCRIPTION

Table attributaire du fichier de formes composé des lignes qui représentent les chemins forestiers acceptés par le Ministère. Ceux-ci peuvent être des chemins :

- que le bénéficiaire a transmis;
- qui remplacent ceux que le bénéficiaire a transmis;
- qui ont été ajoutés par le Ministère.

N° 2 Chemin forestier { / } (fichier de formes)
Accepté

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_SEG_CHE	6,0	N	Numéro du segment de chemin
ID_CHEMIN	50	C	Identification du chemin
NM_CHA_OPE	40	C	Nom du chantier d'opération
INTERV_1	1	C	Code de la première intervention (valeur acceptée par le Ministère)
INTERV_1_B	1	C	Code de la première intervention (valeur transmise par le bénéficiaire)
INTERV_2	1	C	Code de la seconde intervention (valeur acceptée par le Ministère)
INTERV_2_B	1	C	Code de la seconde intervention (valeur transmise par le bénéficiaire)
TY_PLAN_SP	5	C	Code du type de plan spécial (valeur acceptée par le Ministère)
TY_PLAN_B	5	C	Code du type de plan spécial (valeur transmise par le bénéficiaire)
SUP_REMISE	7,2	N	Superficie du chemin remise en production forestière (valeur acceptée par le Ministère)
SUP_REMI_B	7,2	N	Superficie du chemin remise en production forestière (valeur transmise par le bénéficiaire)
CL_CHEMIN	2	C	Code de la classe de chemin (valeur acceptée par le Ministère)
CL_CHEMI_B	2	C	Code de la classe de chemin (valeur transmise par le bénéficiaire)
IN_TERMINE	1	C	Indicateur de construction terminée (valeur acceptée par le Ministère)
IN_TERMI_B	1	C	Indicateur de construction terminée (valeur transmise par le bénéficiaire)

Voir la page suivante pour la suite du tableau.

Fiche descriptive n° 2 (suite)

CHEMIN FORESTIER { / }



Suite du tableau de la page précédente.

N° 2 Chemin forestier { / } (fichier de formes)			
Accepté			
Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_DER_RNI	20	C	Numéro du dossier de dérogation au RNI (valeur acceptée par le Ministère)
NO_DER_R_B	20	C	Numéro du dossier de dérogation au RNI (valeur transmise par le bénéficiaire)
* STA_RNI	1	C	Statut de conformité de la dérogation au RNI par rapport au dossier (voir la remarque numéro 1)
MET_PROD	10	C	Code du type de méthode de production (voir la remarque numéro 2)
DT_PRO_SOU	10	C	Date du produit source (voir la remarque numéro 2)
PRO_SOU	10	C	Code du type de produit source (voir la remarque numéro 2)
RM_METPROD	254	C	Remarque sur le type de méthode de production et le type de produit source
NO_BEN	6,0	N	Numéro du droit consenti (numéro du bénéficiaire chargé de la réalisation des travaux)
NO_UG	3	C	Numéro de l'unité gestion (code) si le bénéficiaire chargé de la réalisation des travaux est un exploitant d'une érablière (partie I de son identification)
NO_ERA	3,0	N	Numéro de l'érablière, si le bénéficiaire chargé de la réalisation est un exploitant d'une érablière (partie II de son identification)
RM_FOR	254	C	Remarque forestière
IN_REM_COM	1	C	Indicateur d'une remarque complémentaire
* IN_ATTRIBU	1	C	Indicateur de la présence d'un attribut corrigé (voir la remarque numéro 3)
* STA_GEO	3	C	Statut de l'entité géométrique (voir la remarque numéro 4)

* Attribut résultant de l'analyse du Ministère.

REMARQUES :

1. STA_RNI

Un code est inscrit seulement lorsqu'il y a un numéro de dossier de dérogation au RNI dans l'attribut NO_DER_RNI. Dans ce cas, le Ministère inscrit l'un des deux codes suivants :

C → lorsque le chemin forestier est conforme au dossier de dérogation au RNI;

N → lorsque le chemin forestier n'est pas conforme au dossier de dérogation au RNI.

Fiche descriptive n° 2 (suite)

CHEMIN FORESTIER { / }

ACCEPTÉ

2. MET_PROD, DT_PRO_SOU et PRO_SOU

La valeur inscrite dans ces attributs peut être différente de la valeur originale transmise par le bénéficiaire dans le cas où le Ministère a remplacé, par une nouvelle entité géométrique, l'entité géométrique que le bénéficiaire a transmise.

3. IN_ATTRIBU

Cet attribut présente l'un des deux codes suivants :

- O → la lettre O pour « Oui » lorsque le Ministère a corrigé un ou plusieurs des attributs de l'occurrence;
- N → la lettre N pour « Non » lorsque le Ministère n'a pas effectué de correction.

Note : lorsque l'occurrence est ajoutée par le Ministère le code O est inscrit.

4. STA_GEO

Cet attribut sert à inscrire le statut de l'entité géométrique. On peut y trouver l'un des trois codes suivants :

- ORI → entité géométrique originale transmise par le bénéficiaire;
- RPL → entité géométrique qui remplace celle que le bénéficiaire a transmise;
- AJO → entité géométrique ajoutée par le Ministère.

Fiche descriptive n° 2.1

CHEMIN FORESTIER

 REFUSÉ

DESCRIPTION

Ce fichier en format DBF présente le numéro de chaque segment de chemin forestier que le Ministère a refusé.

N° 2.1 Chemin forestier { / } (fichier DBF)
Refusé

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_SEG_CHE	6,0	N	Numéro du segment de chemin

Fiche descriptive n° 3

DRAINAGE RÉALISÉ { / }

ACCEPTÉ

DESCRIPTION

Table attributaire du fichier de formes composé des lignes qui représentent les canaux de drainage acceptés par le Ministère. Il peut s'agir de canaux de drainage :

- que le bénéficiaire a transmis;
- qui remplacent ceux que le bénéficiaire a transmis;
- qui ont été ajoutés par le Ministère.

N° 3 Drainage réalisé { / } (fichier de formes)
Accepté

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_SEC_INT	15	C	Numéro du secteur d'intervention réalisé
NO_SEGDRAI	3,0	N	Numéro du segment de drainage (voir la remarque numéro 1)
MET_PROD	10	C	Code du type de méthode de production (voir la remarque numéro 2)
DT_PRO_SOU	10	C	Date du produit source (voir la remarque numéro 2)
PRO_SOU	10	C	Code du type de produit source (voir la remarque numéro 2)
RM_METPROD	254	C	Remarque sur le type de méthode de production et le type de produit source
* NO_RPL_AJO	3,0	N	Numéro du segment de drainage remplacé ou ajouté par le Ministère (voir la remarque numéro 3)
* STA_GEO	3	C	Statut de l'entité géométrique (voir la remarque numéro 4)

** Attribut résultant de l'analyse du Ministère.

REMARQUES :

1. NO_SEGDRAI

Cet attribut présente le numéro du segment de drainage transmis par le bénéficiaire. Toutefois, on y trouve la valeur zéro (0) lorsqu'il s'agit d'un segment de drainage ajouté par le Ministère.

Voir la page suivante.

Fiche descriptive n° 3 (suite)**DRAINAGE RÉALISÉ { / }** **ACCEPTÉ**

1. (suite)

- A. Lorsque le segment de drainage remplace celui du bénéficiaire (STA_GEO = RPL), dans une nouvelle version de son RAIF le bénéficiaire peut continuer à utiliser le numéro qu'il a déjà attribué à ce segment de drainage ou générer un nouveau numéro;
- B. Lorsque le segment de drainage a été ajouté par le Ministère (STA_GEO = AJO), dans une nouvelle version de son RAIF le bénéficiaire génère son propre numéro pour l'attribut NO_SEGDRAI.

2. MET_PROD, DT_PRO_SOU et PRO_SOU

La valeur inscrite dans ces attributs peut être différente de la valeur originale transmise par le bénéficiaire dans le cas où le Ministère a remplacé, par une nouvelle entité géométrique, l'entité géométrique que le bénéficiaire a transmise.

3. NO_RPL_AJO

Cet attribut fait partie des attributs dont la combinaison est unique dans la table. Le Ministère y inscrit un numéro pour un segment de drainage qui :

- remplace celui que le bénéficiaire a transmis (attribut STA_GEO = RPL);
- ou
- a été ajouté par le Ministère (attribut STA_GEO = AJO).

La valeur zéro (0) signifie qu'il s'agit d'un segment de drainage transmis par le bénéficiaire.

4. STA_GEO

Cet attribut sert à inscrire le statut de l'entité géométrique. On peut y trouver l'un des trois codes suivants :

- ORI → entité géométrique originale transmise par le bénéficiaire;
- RPL → entité géométrique qui remplace celle que le bénéficiaire a transmise;
- AJO → entité géométrique ajoutée par le Ministère.

Fiche descriptive n° 3.1

DRAINAGE RÉALISÉ

REFUSÉ

DESCRIPTION

Ce fichier DBF présente, par secteur d'intervention, le numéro de chaque segment de canaux de drainage que le Ministère a refusé.

N° 3.1 Drainage réalisé (fichier DBF)
Refusé

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_SEC_INT	15	C	Numéro du secteur d'intervention réalisé
NO_SEGDRAI	3,0	N	Numéro du segment de drainage

Fiche descriptive n° 4

FORÊT RÉSIDUELLE {O}

 ACCEPTÉE

DESCRIPTION

Table attributaire du fichier de formes composé des polygones qui représentent les forêts résiduelles d'un chantier de récolte en mosaïque (art. 79.2 du RNI). Il s'agit des forêts résiduelles acceptées par le Ministère. Le Ministère ne remplace aucune forêt résiduelle et n'en ajoute aucune.

N° 4 Forêt résiduelle {O} (fichier de formes)
Acceptée

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_CHA_MOS	3,0	N	Numéro du chantier de récolte en mosaïque
NO_FORESID	3,0	N	Numéro du polygone de forêt résiduelle
MET_PROD	10	C	Code du type de méthode de production
DT_PRO_SOU	10	C	Date du produit source
PRO_SOU	10	C	Code du type de produit source
RM_METPROD	254	C	Remarque sur le type de méthode de production et le type de produit source
RM_FOR	254	C	Remarque de nature forestière
IN_REM_COM	1	C	Indicateur d'une remarque complémentaire

Fiche descriptive n° 4.1

FORÊT RÉSIDUELLE {O}

REFUSÉE

DESCRIPTION

Ce fichier DBF présente, par chantier de récolte en mosaïque, le numéro de chaque polygone de forêt résiduelle que le Ministère a refusé.

N° 4.1 Forêt résiduelle (fichier DBF)
Refusée

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_CHA_MOS	3,0	N	Numéro du chantier de récolte en mosaïque
NO_FORESID	3,0	N	Numéro du polygone de forêt résiduelle

Fiche descriptive n° 5

INFRASTRUCTURE SURFACIQUE {O}

 ACCEPTÉE

DESCRIPTION

Table attributaire du fichier de formes composé des polygones qui représentent les infrastructures surfaciques acceptées par le Ministère. Il peut s'agir d'infrastructures surfaciques :

- que le bénéficiaire a transmises;
- qui remplacent celles que le bénéficiaire a transmises;
- qui ont été ajoutées par le Ministère.

N° 5 Infrastructure surfacique {O} (fichier de formes)

Acceptée

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_INF_SUR	6,0	N	Numéro de l'infrastructure surfacique réalisée
ID_INF_SUR	50	C	Identification de l'infrastructure surfacique
NM_CHA_OPE	40	C	Nom du chantier d'opération
TY_INFRA	5	C	Code du type d'infrastructure (valeur acceptée par le Ministère)
TY_INFRA_B	5	C	Code du type d'infrastructure (valeur transmise par le bénéficiaire)
NO_DER_RNI	20	C	Numéro du dossier de dérogation au RNI (art. 17, 22, 35 ... du RNI) (valeur acceptée par le Ministère)
NO_DER_R_B	20	C	Numéro du dossier de dérogation au RNI (art. 17, 22, 35 ... du RNI) (valeur transmise par le bénéficiaire)
INTERV_1	1	C	Code de la première intervention (valeur acceptée par le Ministère)
INTERV_1_B	1	C	Code de la première intervention (valeur transmise par le bénéficiaire)
INTERV_2	1	C	Code de la seconde intervention (valeur acceptée par le Ministère)
INTERV_2_B	1	C	Code de la seconde intervention (valeur transmise par le bénéficiaire)
TY_PLAN_SP	5	C	Code du type de plan spécial (valeur acceptée par le Ministère)
TY_PLAN_B	5	C	Code du type de plan spécial (valeur transmise par le bénéficiaire)
SUP_REMISE	7,2	N	Superficie remise en production forestière exprimée en hectares (valeur acceptée par le Ministère)
SUP_REMI_B	7,2	N	Superficie remise en production forestière exprimée en hectares (valeur transmise par le bénéficiaire)

Voir la page suivante pour la suite du tableau.

Fiche descriptive n° 5 (suite)

INFRASTRUCTURE SURFACIQUE {O}

ACCEPTÉE

Suite du tableau de la page précédente.

N° 5 Infrastructure surfacique {O} (fichier de formes)			
Acceptée			
Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_UAF_IMP	6	C	Numéro de l'aire commune ou de l'UAF dans laquelle a été implantée cette infrastructure (valeur acceptée par le Ministère)
NO_UAF_I_B	6	C	Numéro de l'aire commune ou de l'UAF dans laquelle a été implantée cette infrastructure (valeur transmise par le bénéficiaire)
AN_IMP_1	4,0	N	Année du RAIF lié à la première implantation de l'infrastructure (valeur acceptée par le Ministère)
AN_IMP_1_B	4,0	N	Année du RAIF lié à la première implantation de l'infrastructure (valeur transmise par le bénéficiaire)
NO_IMP_1	6,0	N	Numéro de l'infrastructure lors de la première implantation (valeur acceptée par le Ministère)
NO_IMP_B	6,0	N	Numéro de l'infrastructure lors de la première implantation (valeur transmise par le bénéficiaire)
* STA_RNI	1	C	Statut de conformité de la dérogation par rapport au dossier (voir la remarque numéro 1)
MET_PROD	10	C	Code du type de méthode de production (voir la remarque numéro 2)
DT_PRO_SOU	10	C	Date du produit source (voir la remarque numéro 2)
PRO_SOU	10	C	Code du type de produit source (voir la remarque numéro 2)
RM_METPROD	254	C	Remarque sur le type de méthode de production et le type de produit source
NO_BEN	6,0	N	Numéro du droit consenti (numéro du bénéficiaire chargé de la réalisation des travaux)
NO_UG	3	C	Numéro de l'unité de gestion (code) si le bénéficiaire chargé de la réalisation des travaux est un exploitant d'une érablière (partie I de son identification)
NO_ERA	3,0	N	Numéro de l'érablière si le bénéficiaire chargé de la réalisation des travaux est un exploitant d'une érablière (partie II de son identification)
RM_FOR	254	C	Remarque de nature forestière
IN_REM_COM	1	C	Indicateur d'une remarque complémentaire
* IN_ATTRIBU	1	C	Indicateur de la présence d'un attribut modifié (voir la remarque numéro 3)
* STA_GEO	3	C	Statut de l'entité géométrique (voir la remarque numéro 4)

* Attribut résultant de l'analyse du Ministère.

REMARQUES : voir la page suivante.

Fiche descriptive n° 5 (suite)**INFRASTRUCTURE SURFACIQUE {O}** **ACCEPTÉE**

REMARQUES :

1. STA_RNI

Un code est inscrit seulement lorsqu'il y a un numéro de dossier de dérogation au RNI dans l'attribut NO_DER_RNI. Dans ce cas, le Ministère inscrit l'un des deux codes suivants :

- C → lorsque l'infrastructure surfacique est conforme au dossier de dérogation au RNI;
- N → lorsque l'infrastructure surfacique n'est pas conforme au dossier de dérogation au RNI.

2. MET_PROD, DT_PRO_SOU et PRO_SOU

La valeur inscrite dans ces attributs peut être différente de la valeur originale transmise par le bénéficiaire dans le cas où le Ministère a remplacé, par une nouvelle entité géométrique, l'entité géométrique que le bénéficiaire a transmise.

3. IN_ATTRIBU

Cet attribut présente l'un des deux codes suivants :

- O → la lettre O pour « Oui » lorsque le Ministère a corrigé un ou plusieurs des attributs de l'occurrence;
- N → la lettre N pour « Non » lorsque le Ministère n'a pas effectué de correction.

Note : lorsque l'occurrence est ajoutée par le Ministère le code O est inscrit.

4. STA_GEO

Cet attribut sert à inscrire le statut de l'entité géométrique. On peut y trouver l'un des trois codes suivants :

- ORI → entité géométrique originale transmise par le bénéficiaire;
- RPL → entité géométrique qui remplace celle que le bénéficiaire a transmise;
- AJO → entité géométrique ajoutée par le Ministère.

Fiche descriptive n° 5.1

INFRASTRUCTURE SURFACIQUE

 REFUSÉE

DESCRIPTION

Ce fichier DBF présente le numéro de chaque infrastructure surfacique que le Ministère a refusée.

N° 5.1 Infrastructure surfacique (fichier DBF)
Refusée

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_INF_SUR	6,0	N	Numéro de l'infrastructure surfacique réalisée

Fiche descriptive n° 6

POLYGONE D'INTERVENTION {O}

 ACCEPTÉ

DESCRIPTION

Table attributaire du fichier de formes composé des polygones qui représentent les secteurs d'intervention acceptés par le Ministère. Il peut s'agir de polygones :

- que le bénéficiaire a transmis;
- qui remplacent ceux que le bénéficiaire a transmis;
- qui ont été ajoutés par le Ministère.

N° 6 Polygone d'intervention {O} (fichier de formes)

Accepté

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_SEC_INT	15	C	Numéro du secteur d'intervention réalisé
NO_POL_INT	3,0	N	Numéro du polygone d'intervention (voir la remarque numéro 1)
MET_PROD	10	C	Code du type de méthode de production (voir la remarque numéro 2)
DT_PRO_SOU	10	C	Date du produit source (voir la remarque numéro 2)
PRO_SOU	10	C	Code du type de produit source (voir la remarque numéro 2)
RM_METPROD	254	C	Remarque sur le type de méthode de production et le type de produit source
* NO_RPL_AJO	3,0	N	Numéro du polygone d'intervention remplacé ou ajouté par le Ministère (voir la remarque numéro 3)
* STA_GEO	3	C	Statut de l'entité géométrique (voir la remarque numéro 4)

* Attribut résultant de l'analyse du Ministère.

REMARQUES :

1. NO_POL_INT

Cet attribut présente le numéro du polygone d'intervention transmis par le bénéficiaire. On y trouve la valeur zéro (0) lorsqu'il s'agit d'un polygone d'intervention ajouté par le Ministère.

Voir la page suivante.

Fiche descriptive n° 6 (suite)

POLYGONE D'INTERVENTION {O}

ACCEPTÉ

1. (suite)

- A. Lorsque le polygone d'intervention remplace celui du bénéficiaire (STA_GEO = RPL), dans une nouvelle version de son RAIF le bénéficiaire peut continuer à utiliser le numéro qu'il a déjà attribué à ce polygone d'intervention ou générer un nouveau numéro;
- B. Lorsque le polygone d'intervention a été ajouté par le Ministère (STA_GEO = AJO), dans une nouvelle version de son RAIF le bénéficiaire génère son propre numéro pour l'attribut NO_SEGDRAI.

2. MET_PROD, DT_PRO_SOU et PRO_SOU

La valeur inscrite dans ces attributs peut être différente de la valeur originale transmise par le bénéficiaire dans le cas où le Ministère a remplacé, par une nouvelle entité géométrique, l'entité géométrique que le bénéficiaire a transmise.

3. NO_RPL_AJO

Cet attribut fait partie des attributs dont la combinaison est unique dans la table. Le Ministère y inscrit un numéro pour un polygone d'intervention qui :

- remplace celui que le bénéficiaire a transmis (attribut STA_GEO = RPL);
- ou
- a été ajouté par le Ministère (attribut STA_GEO = AJO).

La valeur zéro (0) signifie qu'il s'agit d'un polygone d'intervention transmis par le bénéficiaire.

4. STA_GEO

Cet attribut sert à inscrire le statut de l'entité géométrique. On peut y trouver l'un des trois codes suivants :

- ORI → entité géométrique originale transmise par le bénéficiaire;
- RPL → entité géométrique qui remplace celle que le bénéficiaire a transmise;
- AJO → entité géométrique ajoutée par le Ministère.

Fiche descriptive n° 6.1

POLYGONE D'INTERVENTION

 REFUSÉ

DESCRIPTION

Ce fichier DBF présente, par secteur d'intervention, le numéro de chaque polygone d'intervention que le Ministère a refusé.

N° 6.1 Polygone d'intervention (fichier DBF)

Refusé

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_SEC_INT	15	C	Numéro du secteur d'intervention réalisé
NO_POL_INT	3,0	N	Numéro du polygone d'intervention

Fiche descriptive n° 7

PONT ET PONCEAU { • }



DESCRIPTION

Table attributaire du fichier de formes composé des points qui représentent les ponts et ponceaux acceptés par le Ministère. Il peut s'agir de ponts et ponceaux :

- que le bénéficiaire a transmis;
- qui remplacent ceux que le bénéficiaire a transmis;
- qui ont été ajoutés par le Ministère.

N° 7 Pont et ponceau { • } (fichier de formes)
Accepté

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_INF_PON	6,0	N	Numéro de l'infrastructure ponctuelle
CO_PERM	13	C	Code permanent donné au PAIF (valeur acceptée par le Ministère)
CO_PERM_B	13	C	Code permanent donné au PAIF (valeur transmise par le bénéficiaire)
ID_INF_PON	50	C	Identification de l'infrastructure
NM_CHA_OPE	40	C	Nom du chantier d'opération
TY_INFRA	5	C	Code du type d'infrastructure (valeur acceptée par le Ministère)
TY_INFRA_B	5	C	Code du type d'infrastructure (valeur transmise par le bénéficiaire)
NO_DER_RNI	20	C	Numéro du dossier de dérogation au RNI (art. 17, 22, 35 ... du RNI) (valeur acceptée par le Ministère)
NO_DER_R_B	20	C	Numéro du dossier de dérogation au RNI (art. 17, 22, 35 ... du RNI) (valeur transmise par le bénéficiaire)
* STA_RNI	1	C	Statut de conformité de la dérogation par rapport au dossier (voir la remarque numéro 1)
INTERV_1	1	C	Code de la première intervention (valeur acceptée par le Ministère)
INTERV_1_B	1	C	Code de la première intervention (valeur transmise par le bénéficiaire)
INTERV_2	1	C	Code de la seconde intervention (valeur acceptée par le Ministère)
INTERV_2_B	1	C	Code de la seconde intervention (valeur transmise par le bénéficiaire)

Voir la page suivante pour la suite du tableau.

Fiche descriptive n° 7 (suite)

PONT ET PONCEAU { • }

 ACCEPTÉ

Suite du tableau de la page précédente.

N° 7 Pont et ponceau { • } (fichier de formes)			
Accepté			
Attribut	Format		Description
	L	T	
TY_PLAN_SP	5	C	Code du type de plan spécial (valeur acceptée par le Ministère)
TY_PLAN_B	5	C	Code du type de plan spécial (valeur transmise par le bénéficiaire)
NB_STRUCT	2,0	N	Nombre de structures en parallèle (valeur acceptée par le Ministère)
NB_STRUC_B	2,0	N	Nombre de structures en parallèle (valeur transmise par le bénéficiaire)
NO_UAF_IMP	6	C	Numéro de l'aire commune ou de l'UAF dans laquelle a été implantée cette infrastructure (valeur acceptée par le Ministère)
NO_UAF_I_B	6	C	Numéro de l'aire commune ou de l'UAF dans laquelle a été implantée cette infrastructure (valeur transmise par le bénéficiaire)
AN_IMP_1	4,0	N	Année du RAIF lié à la première implantation de l'infrastructure (valeur acceptée par le Ministère)
AN_IMP_1_B	4,0	N	Année du RAIF lié à la première implantation de l'infrastructure (valeur transmise par le bénéficiaire)
MET_PROD	10	C	Code du type de méthode de production (voir la remarque numéro 2)
DT_PRO_SOU	10	C	Date du produit source (voir la remarque numéro 2)
PRO_SOU	10	C	Code du type de produit source (voir la remarque numéro 2)
RM_METPROD	254	C	Remarque sur le type de méthode de production et le type de produit source
NO_BEN	6,0	N	Numéro du droit consenti (numéro du bénéficiaire chargé de la réalisation des travaux)
NO_UG	3	C	Numéro de l'unité de gestion (code) si le bénéficiaire chargé de la réalisation des travaux est un exploitant d'une érablière (partie I de son identification)
NO_ERA	3,0	N	Numéro de l'érablière si le bénéficiaire chargé de la réalisation des travaux est un exploitant d'une érablière (partie II de son identification)
RM_FOR	254	C	Remarque de nature forestière
IN_REM_COM	1	C	Indicateur d'une remarque complémentaire
* IN_ATTRIBU	1	C	Indicateur de la présence d'un attribut modifié (voir la remarque numéro 3)
* STA_GEO	3	C	Statut de l'entité géométrique (voir la remarque numéro 4)

* Attribut résultant de l'analyse du Ministère.

REMARQUES : voir la page suivante.

Fiche descriptive n° 7 (suite)

PONT ET PONCEAU { • }

ACCEPTÉ

REMARQUES :

1. STA_RNI

Un code est inscrit seulement lorsqu'il y a un numéro de dossier de dérogation au RNI dans l'attribut NO_DER_RNI. Dans ce cas, le Ministère inscrit l'un des deux codes suivants :

C → lorsque le pont ou le ponceau est conforme au dossier de dérogation au RNI;

N → lorsque le pont ou le ponceau n'est pas conforme au dossier de dérogation au RNI.

2. MET_PROD, DT_PRO_SOU et PRO_SOU

La valeur inscrite dans ces attributs peut être différente de la valeur originale transmise par le bénéficiaire dans le cas où le Ministère a remplacé, par une nouvelle entité géométrique, l'entité géométrique que le bénéficiaire a transmise.

3. IN_ATTRIBU

Cet attribut présente l'un des deux codes suivants :

O → la lettre O pour « Oui » lorsque le Ministère a corrigé un ou plusieurs des attributs de l'occurrence;

N → la lettre N pour « Non » lorsque le Ministère n'a pas effectué de correction.

Note : lorsque l'occurrence est ajoutée par le Ministère le code O est inscrit.

4. STA_GEO

Cet attribut sert à inscrire le statut de l'entité géométrique. On peut y trouver l'un des trois codes suivants :

ORI → entité géométrique originale transmise par le bénéficiaire;

RPL → entité géométrique qui remplace celle que le bénéficiaire a transmise;

AJO → entité géométrique ajoutée par le Ministère.

Fiche descriptive n° 7.1

PONT ET PONCEAU

 REFUSÉ

DESCRIPTION

Ce fichier DBF présente le numéro de chaque pont et ponceau que le Ministère a refusé.

N° 7.1 Pont et ponceau (fichier DBF)

Refusé

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_INF_PON	6,0	N	Numéro de l'infrastructure ponctuelle

Fiche descriptive n° 8

SÉPARATEUR DE COUPE LAISSÉ {O}

ACCEPTÉ

DESCRIPTION

Table attributaire du fichier de formes composé des polygones qui représentent les séparateurs de coupe laissés qui ont été acceptés par le Ministère. Le Ministère ne remplace aucun séparateur de coupe laissé et n'en ajoute aucun.

N° 8 Séparateur de coupe laissé {O} (fichier de formes)
Accepté

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_SEP_COU	6,0	N	Numéro du séparateur de coupe laissé
REP_SPA	3	C	Code de répartition spatiale
IN_BAN_RIV	1	C	Indicateur « bande riveraine »
IN_COR_ROU	1	C	Indicateur « corridor routier »
MET_PROD	10	C	Code du type de méthode de production
DT_PRO_SOU	10	C	Date du produit source
PRO_SOU	10	C	Code du type de produit source
RM_METPROD	254	C	Remarque sur le type de méthode de production et le type de produit source

Fiche descriptive n° 8.1

SÉPARATEUR DE COUPE LAISSÉ

 REFUSÉ

DESCRIPTION

Ce fichier DBF présente le numéro de chaque séparateur de coupe laissé que le Ministère a refusé.

N° 8.1 Séparateur de coupe laissé (fichier DBF)

Refusé

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_SEP_COU	6,0	N	Numéro du séparateur de coupe laissé

Fiche descriptive n° 9

TENANT INITIAL COUPE PAR BANDES {O}

ACCEPTÉ

DESCRIPTION

Table attributaire du fichier de formes composé des polygones qui représentent les tenants du projet initial de coupe par bandes qui ont été acceptés par le Ministère. Il peut s'agir de tenants du projet initial de coupe par bandes :

- que le bénéficiaire a transmis;
- qui remplacent ceux que le bénéficiaire a transmis;
- qui ont été ajoutés par le Ministère.

N° 9 Tenant initial coupe par bandes {O} (fichier de formes)
Accepté

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_SEC_INT	15	C	Numéro du secteur d'intervention réalisé
NO_TEN_CBI	3,0	N	Numéro du tenant initial de coupe par bandes (voir la remarque numéro 1)
MET_PROD	10	C	Code du type de méthode de production (voir la remarque numéro 2)
DT_PRO_SOU	10	C	Date du produit source (voir la remarque numéro 2)
PRO_SOU	10	C	Code du type de produit source (voir la remarque numéro 2)
RM_METPROD	254	C	Remarque sur le type de méthode de production et le type de produit source
* NO_RPL_AJO	3,0	N	Numéro du tenant initial de coupe par bandes remplacé ou ajouté par le Ministère (voir la remarque numéro 3)
* STA_GEO	3	C	Statut de l'entité géométrique (voir la remarque numéro 4)

* Attribut résultant de l'analyse du Ministère.

REMARQUES : voir la page suivante.

Fiche descriptive n° 9 (suite)**TENANT INITIAL COUPE PAR BANDES {O}** **ACCEPTÉ**

REMARQUES :

1. NO_TEN_CBI

Cet attribut présente le numéro du tenant initial de coupe par bandes transmis par le bénéficiaire. Toutefois, on y trouve la valeur zéro (0) lorsqu'il s'agit d'un tenant initial de coupe par bandes ajouté par le Ministère.

- A. Lorsque le tenant initial de coupe par bandes remplace celui du bénéficiaire (STA_GEO = RPL), dans une nouvelle version de son RAIF le bénéficiaire peut continuer à utiliser le numéro qu'il a déjà attribué à ce tenant initial de coupe par bandes ou générer un nouveau numéro;
- B. Lorsque le tenant initial de coupe par bandes a été ajouté par le Ministère (STA_GEO = AJO), dans une nouvelle version de son RAIF le bénéficiaire génère son propre numéro pour l'attribut NO_TEN_CBI.

2. MET_PROD, DT_PRO_SOU, et PRO_SOU

La valeur inscrite dans ces attributs peut être différente de la valeur originale transmise par le bénéficiaire dans le cas où le Ministère a remplacé, par une nouvelle entité géométrique, l'entité géométrique que le bénéficiaire a transmise.

3. NO_RPL_AJO

Cet attribut fait partie des attributs dont la combinaison est unique dans la table. Le Ministère y inscrit un numéro pour un tenant initial de coupe par bandes qui :

- remplace celui que le bénéficiaire a transmis (attribut STA_GEO = RPL);
ou
- a été ajouté par le Ministère (attribut STA_GEO = AJO).

La valeur zéro (0) signifie qu'il s'agit d'un tenant initial de coupe par bandes transmis par le bénéficiaire.

4. STA_GEO

Cet attribut sert à inscrire le statut de l'entité géométrique. On peut y trouver l'un des trois codes suivants :

- ORI → entité géométrique originale transmise par le bénéficiaire;
- RPL → entité géométrique qui remplace celle que le bénéficiaire a transmise;
- AJO → entité géométrique ajoutée par le Ministère.

Fiche descriptive n° 9.1

TENANT INITIAL COUPE PAR BANDES

REFUSÉ

DESCRIPTION

Ce fichier DBF présente, par secteur d'intervention, le numéro de chaque tenant du projet initial de coupe par bandes que le Ministère a refusé.

N° 9.1 Tenant initial coupe par bandes (fichier DBF)

Refusé

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_SEC_INT	15	C	Numéro du secteur d'intervention réalisé
NO_TEN_CBI	3,0	N	Numéro du tenant initial de coupe par bandes

Fiche descriptive n° 10

TROUÉE ET PARQUET {O}

 ACCEPTÉ

DESCRIPTION

Table attributaire du fichier de formes composé des polygones qui représentent les contours des trouées et des parquets réalisés dans les coupes de jardinage. Il peut s'agir de trouées et de parquets :

- que le bénéficiaire a transmis;
- qui remplacent ceux que le bénéficiaire a transmis;
- qui ont été ajoutés par le Ministère.

N° 10 Trouée et parquet {O} (fichier de formes)

Accepté

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_SEC_INT	15	C	Numéro du secteur d'intervention réalisé
NO_TROUEE	6,0	N	Numéro de la trouée ou du parquet (voir la remarque numéro 1)
MET_PROD	10	C	Code du type de méthode de production (voir la remarque numéro 2)
DT_PRO_SOU	10	C	Date du produit source (voir la remarque numéro 2)
PRO_SOU	10	C	Code du type de produit source (voir la remarque numéro 2)
RM_METPROD	254	C	Remarque sur le type de méthode de production et le type de produit source
* NO_RPL_AJO	6,0	N	Numéro de la trouée ou du parquet remplacé ou ajouté par le Ministère (voir la remarque numéro 3)
* STA_GEO	3	C	Statut de l'entité géométrique (voir la remarque numéro 4)

* Attribut résultant de l'analyse du Ministère.

REMARQUES :

1. NO_TROUEE

Cet attribut présente le numéro du polygone d'intervention transmis par le bénéficiaire. On y trouve la valeur zéro (0) lorsqu'il s'agit d'une trouée ou d'un parquet ajouté par le Ministère.

Voir la page suivante.

Fiche descriptive n° 10 (suite)

TROUÉE ET PARQUET {O}

ACCEPTÉ

1. (suite)

- A. Lorsque la trouée ou le parquet remplace celui du bénéficiaire (STA_GEO = RPL), dans une nouvelle version de son RAIF le bénéficiaire peut continuer à utiliser le numéro qu'il a déjà attribué à cette trouée ou ce parquet ou générer un nouveau numéro;

- B. Lorsque la trouée ou le parquet a été ajouté par le Ministère (STA_GEO = AJO), dans une nouvelle version de son RAIF le bénéficiaire génère son propre numéro pour l'attribut NO_TROUEE.

2. MET_PROD, DT_PRO_SOU, et PRO_SOU

La valeur inscrite dans ces attributs peut être différente de la valeur originale transmise par le bénéficiaire dans le cas où le Ministère a remplacé, par une nouvelle entité géométrique, l'entité géométrique que le bénéficiaire a transmise.

3. NO_RPL_AJO

Cet attribut fait partie des attributs dont la combinaison est unique dans la table. Le Ministère y inscrit un numéro pour une trouée ou un parquet qui :

- remplace celui que le bénéficiaire a transmis (attribut STA_GEO = RPL);
ou
- a été ajouté par le Ministère (attribut STA_GEO = AJO).

La valeur zéro (0) signifie qu'il s'agit d'une trouée ou d'un parquet transmis par le bénéficiaire.

4. STA_GEO

Cet attribut sert à inscrire le statut de l'entité géométrique. On peut y trouver l'un des trois codes suivants :

- ORI → entité géométrique originale transmise par le bénéficiaire;
- RPL → entité géométrique qui remplace celle que le bénéficiaire a transmise;
- AJO → entité géométrique ajoutée par le Ministère.

Fiche descriptive n° 10.1

TROUÉE ET PARQUET

 REFUSÉ

DESCRIPTION

Ce fichier en format DBF présente, par secteur d'intervention, le numéro de chaque trouée et de chaque parquet que le Ministère a refusé.

N° 10.1 Trouée et parquet (fichier DBF)

Refusé

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_SEC_INT	15	C	Numéro du secteur d'intervention réalisé
NO_TROUEE	6,0	N	Numéro de la trouée ou du parquet

Fiche descriptive n° 11

CONTRAINTE OPÉRATIONNELLE
PAR SECTEUR D'INTERVENTION

ACCEPTÉE

DESCRIPTION

Ce fichier en format DBF présente, par secteur d'intervention, les contraintes opérationnelles acceptées par le Ministère. Il peut s'agir de contraintes opérationnelles :

- que le bénéficiaire a transmises;
- qui ont été corrigées par le Ministère;
- qui ont été ajoutées par le Ministère.

N° 11 Contrainte opérationnelle par secteur d'intervention (fichier DBF)
Acceptée

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_SEC_INT	15	C	Numéro du secteur d'intervention réalisé
TYP_CONTR	10	C	Code du type de contrainte
SP_CONTR	7,2	N	Superficie en contrainte (valeur acceptée par le Ministère)
SP_CONT_B	7,2	N	Superficie en contrainte (valeur transmise par le bénéficiaire)
IN_CON_TER	1	C	Indicateur d'une contrainte constatée sur le terrain
* IN_ATTRIBU	1	C	Indicateur de la présence d'un attribut modifié (voir la remarque numéro 1)
* IN_TRA_BEN	1	C	Indicateur de données transmises par le bénéficiaire (voir la remarque numéro 2)

* Attribut résultant de l'analyse du Ministère.

REMARQUES :

1. IN_ATTRIBU

Cet attribut présente l'un des deux codes suivants :

- O → la lettre O pour « Oui » lorsque le Ministère a corrigé un ou plusieurs des attributs de l'occurrence;
- N → la lettre N pour « Non » lorsque le Ministère n'a pas effectué de correction.

Note : lorsque l'occurrence est ajoutée par le Ministère le code O est inscrit.

Voir la page suivante.

Fiche descriptive n° 11 (suite)**CONTRAINTE OPÉRATIONNELLE
PAR SECTEUR D'INTERVENTION** **ACCEPTÉE****2. IN_TRA_BEN**

Cet attribut permet de différencier les occurrences que le bénéficiaire a transmises dans le RAIF de celles que le Ministère a ajoutées. On y trouve l'un des deux codes suivants :

- O → la lettre O pour « Oui » lorsqu'il s'agit d'une occurrence que le bénéficiaire a transmise dans son RAIF;
- N → la lettre N pour « Non » lorsqu'il s'agit d'une occurrence ajoutée par le Ministère.

Fiche descriptive n° 11.1

CONTRAINTE OPÉRATIONNELLE PAR SECTEUR D'INTERVENTION

REFUSÉE

DESCRIPTION

Ce fichier en format DBF présente, par secteur d'intervention, la liste des contraintes opérationnelles qui ont été refusées par le Ministère.

N° 11.1 Contrainte opérationnelle par secteur d'intervention (fichier DBF)

Refusée

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_SEC_INT	15	C	Numéro du secteur d'intervention réalisé
TYP_CONTR	10	C	Code du type de contrainte

Fiche descriptive n° 12

CRÉDIT FINANCIER

 ACCEPTÉ

DESCRIPTION

Ce fichier en format DBF présente, par secteur d'intervention, les crédits financiers acceptés par le Ministère. Il peut s'agir de crédits financiers :

- que le bénéficiaire a transmis;
- qui ont été corrigés par le Ministère;
- qui ont été ajoutés par le Ministère.

N° 12 Crédit financier (fichier DBF)

Accepté

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_SEC_INT	15	C	Numéro du secteur d'intervention réalisé
NO_CREDFIN	3,0	N	Numéro de répartition des crédits
NO_BEN	6,0	N	Numéro du droit consenti (numéro du bénéficiaire chargé de la réalisation des travaux)
NO_UG	3	C	Numéro de l'unité de gestion (code) si le bénéficiaire est un exploitant d'une érablière (partie I de son identification)
NO_ERA	3,0	N	Numéro de l'érablière si le bénéficiaire est un exploitant d'une érablière (partie II de son identification)
PRCNT_REP	5,2	N	Pourcentage de répartition des crédits (valeur acceptée par le Ministère)
<i>PRCNT_RE_B</i>	<i>5,2</i>	<i>N</i>	<i>Pourcentage de répartition des crédits (valeur transmise par le bénéficiaire)</i>
* IN_ATTRIBU	1	C	Indicateur de la présence d'un attribut modifié (voir la remarque numéro 1)
* IN_TRA_BEN	1	C	Indicateur de données transmises par le bénéficiaire (voir la remarque numéro 2)

* Attribut résultant de l'analyse du Ministère.

REMARQUES :

1. IN_ATTRIBU

Cet attribut présente l'un des deux codes suivants :

- O → la lettre O pour « Oui » lorsque le Ministère a corrigé un ou plusieurs des attributs de l'occurrence;
- N → la lettre N pour « Non » lorsque le Ministère n'a pas effectué de correction.

Note : lorsque l'occurrence est ajoutée par le Ministère le code O est inscrit.

Voir la page suivante.

Fiche descriptive n° 12 (suite)

CRÉDIT FINANCIER

ACCEPTÉ

2. IN_TRA_BEN

Cet attribut permet de différencier les occurrences que le bénéficiaire a transmises dans le RAIF de celles que le Ministère a ajoutées. On y trouve l'un des deux codes suivants :

- O → la lettre O pour « Oui » lorsqu'il s'agit d'une occurrence que le bénéficiaire a transmise dans son RAIF;
- N → la lettre N pour « Non » lorsqu'il s'agit d'une occurrence ajoutée par le Ministère.

Fiche descriptive n° 12.1**CRÉDIT FINANCIER** **REFUSÉ**

DESCRIPTION

Ce fichier en format DBF présente, par secteur d'intervention, la liste des crédits financiers refusés par le Ministère.

N° 12.1 Crédit financier (fichier DBF)

Refusé

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_SEC_INT	15	C	Numéro du secteur d'intervention réalisé
NO_CREDFIN	3,0	N	Numéro de répartition des crédits

Fiche descriptive n° 13

ESSENCE REBOISÉE



ACCEPTÉ

DESCRIPTION

Ce fichier en format DBF présente, par secteur d'intervention, les essences reboisées acceptées par le Ministère. Il peut s'agir d'essences reboisées :

- que le bénéficiaire a transmises;
- qui ont été corrigées par le Ministère;
- qui ont été ajoutées par le Ministère.

N° 13 Essence reboisée (fichier DBF)

Accepté

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_SEC_INT	15	C	Numéro du secteur d'intervention réalisé
ESSENCE	3	C	Code de l'essence
PRCNT_ESS	3,0	N	Pourcentage de l'essence remise en production (valeur acceptée par le Ministère)
<i>PRCNT_ES_B</i>	<i>3,0</i>	<i>N</i>	<i>Pourcentage de l'essence remise en production (valeur transmise par le bénéficiaire)</i>
* IN_ATTRIBU	1	C	Indicateur de la présence d'un attribut modifié (voir la remarque numéro 1)
* IN_TRA_BEN	1	C	Indicateur de données transmises par le bénéficiaire (voir la remarque numéro 2)

* Attribut résultant de l'analyse du Ministère.

REMARQUES

1. IN_ATTRIBU

Cet attribut présente l'un des deux codes suivants :

- O → la lettre O pour « Oui » lorsque le Ministère a corrigé un ou plusieurs des attributs de l'occurrence;
- N → la lettre N pour « Non » lorsque le Ministère n'a pas effectué de correction.

Note : lorsque l'occurrence est ajoutée par le Ministère le code O est inscrit.

2. IN_TRA_BEN

Cet attribut permet de différencier les occurrences que le bénéficiaire a transmises dans le RAIF de celles que le Ministère a ajoutées. On y trouve l'un des deux codes suivants :

- O → la lettre O pour « Oui » lorsqu'il s'agit d'une occurrence que le bénéficiaire a transmise dans son RAIF;
- N → la lettre N pour « Non » lorsqu'il s'agit d'une occurrence ajoutée par le Ministère.

Fiche descriptive n° 13.1

ESSENCE REBOISÉE

 REFUSÉ

DESCRIPTION

Ce fichier DBF présente la liste des essences reboisées qui ont été refusées par le Ministère.

N° 13.1 Essence reboisée (fichier DBF)

Refusé

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_SEC_INT	15	C	Numéro du secteur d'intervention réalisé
ESSENCE	3	C	Code de l'essence

Fiche descriptive n° 14

GLANURE

ACCEPTÉE

DESCRIPTION

Ce fichier en format DBF présente le volume des glanures par groupe d'essences. Il peut s'agir de volumes :

- que le bénéficiaire a transmis;
- qui ont été corrigés par le Ministère;
- qui ont été ajoutés par le Ministère.

N° 14 Glanure (fichier DBF)

Acceptée

Attribut	Format		Description
	L	T	
GROUPE_ESS	10	C	Code du groupe d'essences selon l'attribution de la matière ligneuse inscrite au contrat
VOL_M3	8,1	N	Volume global (valeur acceptée par le Ministère)
VOL_M3_B	8,1	N	Volume global (valeur transmise par le bénéficiaire)
* IN_ATTRIBU	1	C	Indicateur de la présence d'un attribut modifié (voir la remarque numéro 1)
* IN_TRA_BEN	1	C	Indicateur de données transmises par le bénéficiaire (voir la remarque numéro 2)

* Attribut résultant de l'analyse du Ministère.

REMARQUES

1. IN_ATTRIBU

Cet attribut présente l'un des deux codes suivants :

- O → la lettre O pour « Oui » lorsque le Ministère a corrigé un ou plusieurs des attributs de l'occurrence;
- N → la lettre N pour « Non » lorsque le Ministère n'a pas effectué de correction.

Note : lorsque l'occurrence est ajoutée par le Ministère le code O est inscrit.

2. IN_TRA_BEN

Cet attribut permet de différencier les occurrences que le bénéficiaire a transmises dans le RAIF de celles que le Ministère a ajoutées. On y trouve l'un des deux codes suivants :

- O → la lettre O pour « Oui » lorsqu'il s'agit d'une occurrence que le bénéficiaire a transmise dans son RAIF;
- N → la lettre N pour « Non » lorsqu'il s'agit d'une occurrence ajoutée par le Ministère.

Fiche descriptive n° 14.1**GLANURE** **REFUSÉE**

DESCRIPTION

Ce fichier en format DBF présente la liste des groupes d'essences des glanures, refusés par le Ministère.

N° 14.1 Glanure (fichier DBF)

Refusée

Attribut	Format		Description
	L	T	
GROUPE_ESS	10	C	Code du groupe d'essences selon l'attribution de la matière ligneuse inscrite au contrat

Fiche descriptive n° 15

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES

ACCEPTÉE

DESCRIPTION

Ce fichier en format DBF présente le nom des bénéficiaires qui font partie du RAIF et qui ont été acceptés par le Ministère. Ceux-ci peuvent être :

- des noms que le bénéficiaire a transmis;
- des noms ajoutés par le Ministère.

N° 15 Liste des bénéficiaires (fichier DBF)
Acceptée

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_LISTE	2,0	N	Numéro dans la liste des bénéficiaires
ID_BEN	100	C	Identification du bénéficiaire
NO_BEN	6,0	N	Numéro du droit consenti (numéro du bénéficiaire)
NO_UG	3	C	Numéro de l'unité de gestion (code) si le bénéficiaire est un exploitant d'une érablière (partie I de son identification)
NO_ERA	3,0	N	Numéro de l'érablière si le bénéficiaire est un exploitant d'une érablière (partie II de son identification)
NO_USINE	7	C	Numéro d'usine (si le bénéficiaire est une usine sans CAAF)
* IN_TRA_BEN	1	C	Indicateur de données transmises par le bénéficiaire (voir la remarque numéro 1)

* Attribut résultant de l'analyse du Ministère.

REMARQUES

1. IN_TRA_BEN

Cet attribut permet de différencier les occurrences que le bénéficiaire a transmises dans le RAIF de celles que le Ministère a ajoutées. On y trouve l'un des deux codes suivants :

- O → la lettre O pour « Oui » lorsqu'il s'agit d'une occurrence que le bénéficiaire a transmise dans son RAIF;
- N → la lettre N pour « Non » lorsqu'il s'agit d'une occurrence ajoutée par le Ministère.

Fiche descriptive n° 15.1

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES

 REFUSÉE

DESCRIPTION

Ce fichier en format DBF présente la liste des bénéficiaires qui ont été refusés par le Ministère. On y trouve uniquement les numéros (NO_LISTE) que les bénéficiaires concernés portaient dans le fichier « Liste des bénéficiaires » du RAIF.

N° 15.1 Liste des bénéficiaires (fichier DBF)

Refusée

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_LISTE	2,0	N	Numéro dans la liste des bénéficiaires

Fiche descriptive n° 16

OBJECTIF D'AMÉNAGEMENT

ACCEPTÉ

DESCRIPTION

Ce fichier en format DBF présente, par secteur d'intervention, les objectifs d'aménagement acceptés par le Ministère. Il peut s'agir d'objectifs d'aménagement :

- que le bénéficiaire a transmis;
- qui ont été ajoutés par le Ministère.

N° 16 Objectif d'aménagement (fichier DBF) Accepté			
Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_SEC_INT	15	C	Numéro du secteur d'intervention réalisé
OBJ_AME	6	C	Code de l'objectif d'aménagement
RM_FOR	254	C	Remarque de nature forestière
* IN_TRA_BEN	1	C	Indicateur de données transmises par le bénéficiaire (voir la remarque numéro 1)

* Attribut résultant de l'analyse du Ministère.

REMARQUE :

1. IN_TRA_BEN

Cet attribut permet de différencier les occurrences que le bénéficiaire a transmises dans le RAIF de celles que le Ministère a ajoutées. On y trouve l'un des deux codes suivants :

- O → la lettre O pour « Oui » lorsqu'il s'agit d'une occurrence que le bénéficiaire a transmise dans son RAIF;
- N → la lettre N pour « Non » lorsqu'il s'agit d'une occurrence ajoutée par le Ministère.

Fiche descriptive n° 16.1

OBJECTIF D'AMÉNAGEMENT

 REFUSÉ

DESCRIPTION

Ce fichier en format DBF présente, par secteur d'intervention, les objectifs d'aménagement refusés par le Ministère.

N° 16.1 Objectif d'aménagement (fichier DBF)

Refusé

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_SEC_INT	15	C	Numéro du secteur d'intervention réalisé
OBJ_AME	6	C	Code de l'objectif d'aménagement

Fiche descriptive n° 17

REBOISEMENT DES AEÉT ET DES INFRASTRUCTURES

ACCEPTÉ

DESCRIPTION

Ce fichier en format DBF présente les reboisements des AEÉT et des infrastructures acceptés par le Ministère. Il peut s'agir des reboisements d'AEÉT et d'infrastructures :

- que le bénéficiaire a transmis;
- qui ont été corrigés par le Ministère.

N° 17 Reboisement des AEÉT et des infrastructures (fichier DBF)
Accepté

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_REB_AE	3,0	N	Numéro de reboisement AEÉT et infrastructure
TYPE_PLANT	10	C	Code du type de plants
TAUX_PLANT	6,2	N	Taux (dollars) pour le type de plants (valeur acceptée par le Ministère)
TAUX_PLA_B	6,2	N	<i>Taux (dollars) pour le type de plants (valeur transmise par le bénéficiaire)</i>
ESSENCE	3	C	Code de l'essence
NB_PLANT	6,0	N	Nombre de plants (valeur acceptée par le Ministère)
NB_PLANT_B	6,0	N	<i>Nombre de plants (valeur transmise par le bénéficiaire)</i>
NO_BEN	6,0	N	Numéro du droit consenti (numéro du bénéficiaire chargé de la réalisation des travaux)
NO_UG	3	C	Numéro de l'unité de gestion (code) si le bénéficiaire est un exploitant d'une érablière (partie I de son identification)
NO_ERA	3,0	N	Numéro de l'érablière si le bénéficiaire est un exploitant d'une érablière (partie II de son identification)
* IN_ATTRIBU	1	C	Indicateur de la présence d'un attribut modifié (voir la remarque numéro 1)

* Attribut résultant de l'analyse du Ministère.

REMARQUES

1. IN_ATTRIBU

Cet attribut permet de repérer rapidement les occurrences dont au moins un attribut a été corrigé par le Ministère. On y trouve l'un des deux codes suivants :

- O → la lettre O pour « Oui » lorsque le Ministère a corrigé un ou plusieurs des attributs de l'occurrence.
- N → la lettre N pour « Non » lorsque le Ministère n'a pas effectué de correction.

Fiche descriptive n° 17.1

REBOISEMENT DES AEÉT
ET DES INFRASTRUCTURES REFUSÉ

DESCRIPTION

Ce fichier en format DBF présente la liste des numéros de reboisement des AEÉT et des infrastructures, qui ont été refusés par le Ministère.

N° 17.1 Reboisement des AEÉT et des infrastructures (fichier DBF)

Refusé

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_REB_AE	3,0	N	Numéro de reboisement AEÉT et infrastructure

Fiche descriptive n° 18

RÉSULTAT DE SUIVI DES INTERVENTIONS

ACCEPTÉ

DESCRIPTION

Ce fichier en format DBF présente les résultats de suivi des interventions, acceptés par le Ministère. Il peut s'agir de résultats de suivi :

- que le bénéficiaire a transmis;
- qui ont été corrigés par le Ministère;
- qui ont été ajoutés par le Ministère.

N° 18 Résultat de suivi des interventions (fichier DBF)
Accepté

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_UE	20	C	Numéro de compilation de l'unité d'échantillonnage
NO_RESUL	3,0	N	Numéro du résultat de suivi
TY_RESUL	5	C	Code du type de résultats de suivi
PRIO_RECOL	5	C	Code de priorité de récolte
ESSENCE	3	C	Code de l'essence
VALEUR	20	C	Valeur du résultat de suivi (valeur acceptée par le Ministère)
VALEUR_B	20	C	Valeur du résultat de suivi (valeur transmise par le bénéficiaire)
RM_FOR	254	C	Remarque de nature forestière
* IN_ATTRIBU	1	C	Indicateur de la présence d'un attribut modifié (voir la remarque numéro 1)
* IN_TRA_BEN	1	C	Indicateur de données transmises par le bénéficiaire (voir la remarque numéro 2)

* Attribut résultant de l'analyse du Ministère.

REMARQUES :

1. IN_ATTRIBU

Cet attribut présente l'un des deux codes suivants :

- O → la lettre O pour « Oui » lorsque le Ministère a corrigé un ou plusieurs des attributs de l'occurrence;
- N → la lettre N pour « Non » lorsque le Ministère n'a pas effectué de correction.

Note : lorsque l'occurrence est ajoutée par le Ministère le code O est inscrit.

2. IN_TRA_BEN

Cet attribut permet de différencier les occurrences que le bénéficiaire a transmises dans le RAIF de celles que le Ministère a ajoutées. On y trouve l'un des deux codes suivants :

- O → la lettre O pour « Oui » lorsqu'il s'agit d'une occurrence que le bénéficiaire a transmise dans son RAIF;
- N → la lettre N pour « Non » lorsqu'il s'agit d'une occurrence ajoutée par le Ministère.

Fiche descriptive n° 18.1

RÉSULTAT DE SUIVI
DES INTERVENTIONS REFUSÉ

DESCRIPTION

Ce fichier en format DBF présente les numéros des résultats de suivi des interventions refusés par le Ministère.

N° 18.1 Résultat de suivi des interventions (fichier DBF)

Refusé

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_UE	20	C	Numéro de compilation de l'unité d'échantillonnage
NO_RESUL	3,0	N	Numéro du résultat de suivi

Fiche descriptive n° 19

SECTEUR D'INTERVENTION



DESCRIPTION

Ce fichier en format DBF présente les attributs des secteurs d'intervention acceptés par le Ministère. Il peut s'agir de secteurs d'intervention :

- que le bénéficiaire a transmis;
- qui ont été corrigés par le Ministère;
- qui ont été ajoutés par le Ministère.

N° 19 Secteur d'intervention (fichier DBF)
Accepté

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_SEC_INT	15	C	Numéro du secteur d'intervention réalisé
NO_SEC_PLA	15	C	Numéro du secteur d'intervention planifié au PAIF (valeur acceptée par le Ministère) (voir la remarque numéro 1)
NO_SEC_P_B	15	C	<i>Numéro du secteur d'intervention planifié au PAIF (valeur transmise par le bénéficiaire)</i>
TY_TRAIT	10	C	Code du type de traitement sylvicole (valeur acceptée par le Ministère)
TY_TRAIT_B	10	C	<i>Code du type de traitement sylvicole (valeur transmise par le bénéficiaire)</i>
RE_TRAIT	2	C	Code de reprise ou de complément d'un traitement sylvicole (valeur acceptée par le Ministère)
RE_TRAIT_B	2	C	<i>Code de reprise ou de complément d'un traitement sylvicole (valeur transmise par le bénéficiaire)</i>
NO_UAF_RE	6	C	Numéro de l'UAF du secteur d'intervention repris ou complété (valeur acceptée par le Ministère)
NO_UAF_R_B	6	C	<i>Numéro de l'UAF du secteur d'intervention repris ou complété (valeur transmise par le bénéficiaire)</i>
AN_SEC_RE	4,0	N	Année du secteur d'intervention repris ou complété (valeur acceptée par le Ministère)
AN_SEC_R_B	4,0	N	<i>Année du secteur d'intervention repris ou complété (valeur transmise par le bénéficiaire)</i>
NO_SEC_RE	15	C	Numéro du secteur d'intervention repris ou complété (valeur acceptée par le Ministère)
NO_SEC_R_B	15	C	<i>Numéro du secteur d'intervention repris ou complété (valeur transmise par le bénéficiaire)</i>
NO_UAF_CBI	6	C	Numéro de l'UAF lors de la coupe initiale par bandes (valeur acceptée par le Ministère)
NO_UAF_C_B	6	C	<i>Numéro de l'UAF lors de la coupe initiale par bandes (valeur transmise par le bénéficiaire)</i>
AN_SEC_CBI	4,0	N	Année de la coupe initiale par bandes (valeur acceptée par le Ministère)
AN_SEC_C_B	4,0	N	<i>Année de la coupe initiale par bandes (valeur transmise par le bénéficiaire)</i>

Voir la suite du tableau à la page suivante.

Fiche descriptive n° 19 (suite)

SECTEUR D'INTERVENTION

 ACCEPTÉ

Suite du tableau de la page précédente.

SECTEUR D'INTERVENTION			
NO_SEC_CBI	15	C	Numéro du secteur d'intervention de la coupe initiale par bandes (valeur acceptée par le Ministère)
NO_SEC_C_B	15	C	Numéro du secteur d'intervention de la coupe initiale par bandes (valeur transmise par le bénéficiaire)
SUP_TRAIT	7,2	N	Superficie (ha) du traitement sylvicole réalisé (valeur acceptée par le Ministère)
SUP_TRAI_B	7,2	N	Superficie (ha) du traitement sylvicole réalisé (valeur transmise par le bénéficiaire)
SUP_TROUEE	7,2	N	Superficie totale des trouées ou parquets (valeur acceptée par le Ministère)
SUP_TROU_B	7,2	N	Superficie totale des trouées ou parquets (valeur transmise par le bénéficiaire)
LG_DRAI	7,1	N	Longueur du drainage exprimée en mètres (valeur acceptée par le Ministère)
LG_DRAI_B	7,1	N	Longueur du drainage exprimée en mètres (valeur transmise par le bénéficiaire)
VOL_EXC	7,0	N	Volume total excavé (valeur acceptée par le Ministère)
VOL_EXC_B	7,0	N	Volume total excavé (valeur transmise par le bénéficiaire)
PLT_ADMIS	8,0	N	Nombre de plants admissibles en paiement des droits (valeur acceptée par le Ministère)
PLT_ADMI_B	8,0	N	Nombre de plants admissibles en paiement des droits (valeur transmise par le bénéficiaire)
NB_MIC_SCA	8,0	N	Nombre de microsites scarifiés admissibles en paiement des droits (valeur acceptée par le Ministère)
NB_MIC_S_B	8,0	N	Nombre de microsites scarifiés admissibles en paiement des droits (valeur transmise par le bénéficiaire)
NB_MIC_ENS	8,0	N	Nombre de microsites ensemencés admissibles en paiement des droits (valeur acceptée par le Ministère)
NB_MIC_E_B	8,0	N	Nombre de microsites ensemencés admissibles en paiement des droits (valeur transmise par le bénéficiaire)
NO_DER_RNI	20	C	Numéro du dossier de dérogation au RNI (art. 17, 22, 35 ... du RNI) (valeur acceptée par le Ministère)
NO_DER_R_B	20	C	Numéro du dossier de dérogation au RNI (art. 17, 22, 35 ... du RNI) (valeur transmise par le bénéficiaire)
* STA_RNI	1	C	Statut de conformité au dossier de dérogation au RNI (voir la remarque numéro 2)
SEP_COUPE	2	C	Code de séparateur de coupe (valeur acceptée par le Ministère)
SEP_COUP_B	2	C	Code de séparateur de coupe (valeur transmise par le bénéficiaire)
TY_LISIÈRE	2	C	Code du type de lisière boisée (valeur acceptée par le Ministère)
TY_LISIE_B	2	C	Code du type de lisière boisée (valeur transmise par le bénéficiaire)

Voir la suite du tableau à la page suivante.

Fiche descriptive n° 19 (suite)

SECTEUR D'INTERVENTION

ACCEPTÉ

Suite du tableau de la page précédente.

SECTEUR D'INTERVENTION			
REP_SPA	3	C	Code de répartition spatiale de la coupe (valeur acceptée par le Ministère)
REP_SPA_B	3	C	Code de répartition spatiale de la coupe (valeur transmise par le bénéficiaire)
NO_CHA_MOS	3,0	N	Numéro du chantier de récolte en mosaïque (valeur acceptée par le Ministère)
NO_CHA_M_B	3,0	N	Numéro du chantier de récolte en mosaïque (valeur transmise par le bénéficiaire)
TAUX_TRAIT	6,2	N	Taux (en dollars) demandé pour le traitement sylvicole (valeur acceptée par le Ministère)
TAUX_TRA_B	6,2	N	Taux (en dollars) demandé pour le traitement sylvicole (valeur transmise par le bénéficiaire)
IN_PIE_JUS	1	C	Indicateur de pièces justificatives (valeur acceptée par le Ministère)
IN_PIE_J_B	1	C	Indicateur de pièces justificatives fournies (valeur transmise par le bénéficiaire)
NO_UE_COUR	20	C	Numéro de l'unité d'échantillonnage du suivi de l'année en cours
NO_UE_RNI	20	C	Numéro de l'unité d'échantillonnage du suivi du RNI
PMVRMF	1	C	Code du volet PMVRMF (valeur acceptée par le Ministère)
PMVRMF_B	1	C	Code du volet PMVRMF (valeur transmise par le bénéficiaire)
NORME_DIFF	4	C	Code de normes différentes ou de mesures de substitution (valeur acceptée par le Ministère)
NORME_DI_B	4	C	Code de normes différentes ou de mesures de substitution (valeur transmise par le bénéficiaire)
* STA_NORME	1	C	Statut conformité norme différente (voir la remarque numéro 3)
NO_DOSSIER	15	C	Numéro du dossier pour les normes différentes ou les mesures de substitution (valeur acceptée par le Ministère)
NO_DOSSI_B	15	C	Numéro du dossier pour les normes différentes ou les mesures de substitution (valeur transmise par le bénéficiaire)
TY_PLAN_SP	5	C	Code du type de plan spécial (valeur acceptée par le Ministère)
TY_PLAN_B	5	C	Code du type de plan spécial (valeur transmise par le bénéficiaire)
GPP	10	C	Code du groupe de production prioritaire (valeur acceptée par le Ministère)
GPP_B	10	C	Code du groupe de production prioritaire (valeur transmise par le bénéficiaire)
GRO_CALCUL	10	C	Code du groupe de calcul (valeur acceptée par le Ministère)
GRO_CALC_B	10	C	Code du groupe de calcul (valeur transmise par le bénéficiaire)

Voir la suite du tableau à la page suivante.

Fiche descriptive n° 19 (suite)

SECTEUR D'INTERVENTION

 ACCEPTÉ

Suite du tableau de la page précédente.

SECTEUR D'INTERVENTION			
SER_AME	10	C	Code de la série d'aménagement (valeur acceptée par le Ministère)
SER_AME_B	10	C	Code de la série d'aménagement (valeur transmise par le bénéficiaire)
IN_PRE_CAM	1	C	Indicateur de la présence d'un camp forestier qui répond aux critères d'admissibilité (valeur acceptée par le Ministère)
IN_PRE_C_B	1	C	Indicateur de la présence d'un camp forestier qui répond aux critères d'admissibilité (valeur transmise par le bénéficiaire)
MAJOR_PCNT	5,2	N	Majoration en pourcentage de la valeur admissible en paiement des droits (valeur acceptée par le Ministère)
MAJOR_PC_B	5,2	N	Majoration en pourcentage de la valeur admissible en paiement des droits (valeur transmise par le bénéficiaire)
IN_AEET	1	C	Indicateur de la présence d'une AEÉT (valeur acceptée par le Ministère)
IN_AEET_B	1	C	Indicateur de la présence d'une AEÉT (valeur transmise par le bénéficiaire)
IN_AIR_CRO	1	C	Indicateur d'aire de croissance (valeur acceptée par le Ministère)
IN_AIR_C_B	1	C	Indicateur d'aire de croissance (valeur transmise par le bénéficiaire)
NM_CHA_OPE	40	C	Nom du chantier d'opération
NO_BEN	6,0	N	Numéro du droit consenti (numéro du bénéficiaire chargé de la réalisation des travaux)
NO_UG	3	C	Numéro de l'unité de gestion (code) si le bénéficiaire chargé de la réalisation des travaux est un exploitant d'une érablière (partie I de son identification)
NO_ERA	3,0	N	Numéro de l'érablière si le bénéficiaire chargé de la réalisation des travaux est un exploitant d'une érablière (partie II de son identification)
RM_REB	254	C	Remarque reboisement
RM_FOR	254	C	Remarque de nature forestière
IN_REM_COM	1	C	Indicateur d'une remarque complémentaire
* SUP_PAYABL	7,2	N	Superficie payable (ha) (voir la remarque numéro 4)
* ZONE_FOR	1	C	Zone forestière (voir la remarque numéro 5)
* IN_ATTRIBU	1	C	Indicateur de la présence d'un attribut modifié (voir la remarque numéro 6)
* IN_TRA_BEN	1	C	Indicateur de données transmises par le bénéficiaire (voir la remarque numéro 7)

* Attribut résultant de l'analyse du Ministère.

VOIR LES REMARQUES À LA PAGE SUIVANTE.

Fiche descriptive n° 19 (suite)

SECTEUR D'INTERVENTION

ACCEPTÉ

REMARQUES :

1. NO_SEC_PLA

Cet attribut ne présente aucune donnée lorsque le secteur d'intervention réalisé ne correspond à aucun secteur d'intervention planifié au PAIF.

2. STA_RNI

Un code est inscrit seulement lorsqu'il y a un numéro de dossier de dérogation au RNI dans l'attribut NO_DER_RNI. Dans ce cas, le Ministère inscrit l'un des deux codes suivants :

C → lorsque le secteur d'intervention est conforme au dossier de dérogation au RNI;

N → lorsque le secteur d'intervention n'est pas conforme au dossier de dérogation au RNI.

3. STA_NORME

Un code est inscrit seulement lorsqu'il y a un numéro de dossier pour les normes différentes ou les mesures de substitution dans l'attribut NO_DOSSIER. Dans ce cas, le Ministère inscrit l'un des deux codes suivants :

C → lorsque le secteur d'intervention est conforme au dossier des normes différentes ou des mesures de substitution;

N → lorsque le secteur d'intervention n'est pas conforme au dossier des normes différentes ou des mesures de substitution.

4. SUP_PAYABL

La superficie inscrite est celle pour laquelle le Ministère considère qu'il peut attribuer des crédits. Cette superficie peut être, soit égale à la superficie acceptée par le Ministère inscrite dans l'attribut SUP_TRAIT, soit plus petite, mais elle n'est jamais plus grande.

5. ZONE_FOR

Cette attribut présente le code de la zone forestière dans laquelle le secteur d'intervention a été réalisé. L'un des trois codes suivants peut être inscrit :

F → feuillue

S → sapinière et forêt mixte

P → pessière.

Lorsque le secteur d'intervention s'étend sur plus d'une zone forestière, le Ministère inscrit le code de la zone forestière sur laquelle s'étend la plus grande partie du secteur d'intervention.

Fiche descriptive n° 19 (suite)**SECTEUR D'INTERVENTION** **ACCEPTÉ****6. IN_ATTRIBU**

Cet attribut présente l'un des deux codes suivants :

- O → la lettre O pour « Oui » lorsque le Ministère a corrigé un ou plusieurs des attributs de l'occurrence;
- N → la lettre N pour « Non » lorsque le Ministère n'a pas effectué de correction.

Note : lorsque l'occurrence est ajoutée par le Ministère le code O est inscrit.

7. IN_TRA_BEN

Cet attribut permet de différencier les occurrences que le bénéficiaire a transmises dans le RAIF de celles que le Ministère a ajoutées. On y trouve l'un des deux codes suivants :

- O → la lettre O pour « Oui » lorsqu'il s'agit d'une occurrence que le bénéficiaire a transmise dans son RAIF;
- N → la lettre N pour « Non » lorsqu'il s'agit d'une occurrence ajoutée par le Ministère.

Fiche descriptive n° 19.1

SECTEUR D'INTERVENTION

REFUSÉ

DESCRIPTION

Ce fichier en format DBF présente la liste des numéros des secteurs d'intervention refusés par le Ministère.

N° 19.1 Secteur d'intervention (fichier DBF)

Refusé

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_SEC_INT	15	C	Numéro du secteur d'intervention réalisé

Fiche descriptive n° 20

STRUCTURE DE PONCEAU

 ACCEPTÉE

DESCRIPTION

Ce fichier en format DBF présente les attributs des structures de ponceau, acceptées par le Ministère. Il peut s'agir de structures de ponceau :

- que le bénéficiaire a transmises;
- qui ont été corrigées par le Ministère;
- qui ont été ajoutées par le Ministère.

N° 20 Structure de ponceau (fichier DBF)

Acceptée

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_INF_PON	6,0	N	Numéro de l'infrastructure ponctuelle
NO_STRUCT	1,0	N	Numéro de structure du ponceau
PORTEE	5,0	N	Portée exprimée en millimètres (valeur acceptée par le Ministère)
<i>PORTEE_B</i>	<i>5,0</i>	<i>N</i>	<i>Portée exprimée en millimètres (valeur transmise par le bénéficiaire)</i>
HAUT	5,0	N	Hauteur exprimée en millimètres (valeur acceptée par le Ministère)
<i>HAUT_B</i>	<i>5,0</i>	<i>N</i>	<i>Hauteur exprimée en millimètres (valeur transmise par le bénéficiaire)</i>
DIAMETRE	5,0	N	Diamètre du tuyau exprimé en millimètres (valeur acceptée par le Ministère)
<i>DIAMETRE_B</i>	<i>5,0</i>	<i>N</i>	<i>Diamètre du tuyau exprimé en millimètres (valeur transmise par le bénéficiaire)</i>
* IN_ATTRIBU	1	C	Indicateur de la présence d'un attribut modifié (voir la remarque numéro 1)
* IN_TRA_BEN	1	C	Indicateur de données transmises par le bénéficiaire (voir la remarque numéro 2)

* Attribut résultant de l'analyse du Ministère.

REMARQUES :

1. IN_ATTRIBU

Cet attribut présente l'un des deux codes suivants :

- O → la lettre O pour « Oui » lorsque le Ministère a corrigé un ou plusieurs des attributs de l'occurrence;
- N → la lettre N pour « Non » lorsque le Ministère n'a pas effectué de correction.

Note : lorsque l'occurrence est ajoutée par le Ministère le code O est inscrit.

2. IN_TRA_BEN

Cet attribut permet de différencier les occurrences que le bénéficiaire a transmises dans le RAIF de celles que le Ministère a ajoutées. On y trouve l'un des deux codes suivants :

- O → la lettre O pour « Oui » lorsqu'il s'agit d'une occurrence que le bénéficiaire a transmise dans son RAIF;
- N → la lettre N pour « Non » lorsqu'il s'agit d'une occurrence ajoutée par le Ministère.

Fiche descriptive n° 20.1

STRUCTURE DE PONCEAU

REFUSÉE

DESCRIPTION

Ce fichier en format DBF présente, pour chaque ponceau concerné, les numéros des structures de ponceau refusées par le Ministère.

N° 20.1 Structure de ponceau (fichier DBF)
Refusée

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_INF_PON	6,0	N	Numéro de l'infrastructure ponctuelle
NO_STRUCT	1,0	N	Numéro de structure du ponceau

Fiche descriptive n° 21

UNITÉ D'ÉCHANTILLONNAGE DE SUIVI
DES INTERVENTIONS ACCEPTÉE

DESCRIPTION

Ce fichier en format DBF présente les unités d'échantillonnage de suivi des interventions, acceptées par le Ministère. Il peut s'agir d'unités d'échantillonnage :

- que le bénéficiaire a transmises;
- qui ont été corrigées par le Ministère;
- qui ont été ajoutées par le Ministère.

N° 21 Unité d'échantillonnage de suivi des interventions (fichier DBF)

Acceptée

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_UE	20	C	Numéro de compilation de l'unité d'échantillonnage
TYPE_SUIVI	5	C	Code du type de suivi
IN_QUA_ATT	1	C	Indicateur « Critères de qualité atteints » (valeur acceptée par le Ministère)
IN_QUA_A_B	1	C	Indicateur « Critères de qualité atteints » (valeur transmise par le bénéficiaire)
NB_PLT_HA	4,0	N	Nombre de plants, à l'hectare, admissibles en paiement des droits (valeur acceptée par le Ministère)
NB_PLT_H_B	4,0	N	Nombre de plants, à l'hectare, admissibles en paiement des droits (valeur transmise par le bénéficiaire)
GPP	10	C	Code du groupe de production prioritaire
GR_ESS	6	C	Code du groupement d'essences
* ENSEM_RES	20	C	Ensemble de résultats de suivi de l'unité d'échantillonnage (voir la remarque numéro 1)
* IN_ATTRIBU	1	C	Indicateur de la présence d'un attribut modifié (voir la remarque numéro 2)
* IN_TRA_BEN	1	C	Indicateur de données transmises par le bénéficiaire (voir la remarque numéro 3)

* Attribut résultant de l'analyse du Ministère.

REMARQUES :

1. ENSEM_RES

Lorsque le Ministère modifie le code de l'ensemble des résultats de suivi, il inscrit le nouveau code dans cet attribut.

Le Ministère peut avoir modifié le code de l'ensemble des résultats de suivi à la suite de corrections ou d'ajouts effectués lors de l'analyse du RAIF.

Le document « Démarche pour établir les résultats de suivi à inclure dans le rapport annuel d'interventions forestières » ainsi que les documents concernant les résultats de suivi peuvent être consultés à l'adresse Internet :

www.mrnfp.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-praif-references.jsp#resultats.

Voir la page suivante.

Fiche descriptive n° 21

UNITÉ D'ÉCHANTILLONNAGE DE SUIVI DES INTERVENTIONS

ACCEPTÉE

2. IN_ATTRIBU

Cet attribut présente l'un des deux codes suivants :

- O → la lettre O pour « Oui » lorsque le Ministère a corrigé un ou plusieurs des attributs de l'occurrence;
- N → la lettre N pour « Non » lorsque le Ministère n'a pas effectué de correction.

Note : lorsque l'occurrence est ajoutée par le Ministère le code O est inscrit.

3. IN_TRA_BEN

Cet attribut permet de différencier les occurrences que le bénéficiaire a transmises dans le RAIF de celles que le Ministère a ajoutées. On y trouve l'un des deux codes suivants :

- O → la lettre O pour « Oui » lorsqu'il s'agit d'une occurrence que le bénéficiaire a transmise dans son RAIF;
- N → la lettre N pour « Non » lorsqu'il s'agit d'une occurrence ajoutée par le Ministère.

Fiche descriptive n° 21.1

UNITÉ D'ÉCHANTILLONNAGE DE SUIVI
DES INTERVENTIONS REFUSÉE

DESCRIPTION

Ce fichier en format DBF présente, les numéros de compilation des unités d'échantillonnage de suivi des interventions, refusées par le Ministère.

N° 21.1 Unité d'échantillonnage de suivi des interventions (fichier DBF)			
<i>Refusée</i>			
Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_UE	20	C	Numéro de compilation de l'unité d'échantillonnage

Fiche descriptive n° 22

VOLUME RÉCOLTÉ

ACCEPTÉ

DESCRIPTION

Ce fichier en format DBF présente les volumes récoltés qui ont été acceptés par le Ministère. Il peut s'agir de volumes récoltés :

- que le bénéficiaire a transmis;
- qui ont été corrigés par le Ministère;
- qui ont été ajoutés par le Ministère.

N° 22 Volume récolté (fichier DBF)
Accepté

Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_VOLUME	7,0	N	Numéro du volume récolté RAIF
GROUPE_ESS	10	C	Code du groupe d'essences selon l'attribution de la matière ligneuse inscrite au contrat
VOL_M3	8,1	N	Volume récolté en mètres cubes (valeur acceptée par le Ministère)
VOL_M3_B	8,1	N	Volume récolté en mètres cubes (valeur transmise par le bénéficiaire)
TYPE_VOL	5	C	Code du type de volume
QUA_BOIS	1	C	Code de qualité des bois selon MESUBOIS
NO_BEN	6,0	N	Numéro du bénéficiaire destinataire des bois
NO_UG	3	C	Numéro de l'unité de gestion (code) si le bénéficiaire destinataire des bois est un exploitant d'une érablière (partie I de son identification)
NO_ERA	3,0	N	Numéro de l'érablière si le bénéficiaire destinataire des bois est un exploitant d'une érablière (partie II de son identification)
NO_USINE	7	C	Numéro d'usine (si le bénéficiaire destinataire des bois est une usine sans CAAF)
RM_FOR	254	C	Remarque de nature forestière
IN_REM_COM	1	C	Indicateur d'une remarque complémentaire
* IN_ATTRIBU	1	C	Indicateur de la présence d'un attribut modifié (voir la remarque numéro 1)
* IN_TRA_BEN	1	C	Indicateur de données transmises par le bénéficiaire (voir la remarque numéro 2)

* Attribut résultant de l'analyse du Ministère.

Remarques : voir la page suivante.

Fiche descriptive n° 22 (suite)**VOLUME RÉCOLTÉ** **ACCEPTÉ****1. IN_ATTRIBU**

Cet attribut présente l'un des deux codes suivants :

- O → la lettre O pour « Oui » lorsque le Ministère a corrigé un ou plusieurs des attributs de l'occurrence;
- N → la lettre N pour « Non » lorsque le Ministère n'a pas effectué de correction.

Note : lorsque l'occurrence est ajoutée par le Ministère le code O est inscrit.

2. IN_TRA_BEN

Cet attribut permet de différencier les occurrences que le bénéficiaire a transmises dans le RAIF de celles que le Ministère a ajoutées. On y trouve l'une des deux lettres suivantes :

- O → la lettre O pour « Oui » lorsqu'il s'agit d'une occurrence que le bénéficiaire a transmise dans son RAIF;
- N → la lettre N pour « Non » lorsqu'il s'agit d'une occurrence ajoutée par le Ministère.

Fiche descriptive n° 22.1

VOLUME RÉCOLTÉ

REFUSÉ

DESCRIPTION

Ce fichier en format DBF présente les numéros des volumes récoltés qui ont été refusés par le Ministère.

N° 22.1 Volume récolté (fichier DBF) <i>Refusé</i>			
Attribut	Format		Description
	L	T	
NO_VOLUME	7,0	N	Numéro du volume récolté RAIF

ANNEXE 1 L'intégration des données du RAIF analysé dans le RAIF du bénéficiaire

Les données du RAIF analysé peuvent être récupérées par le bénéficiaire pour réaliser une nouvelle version de son RAIF. Cependant, selon l'état d'avancement de l'analyse du RAIF la procédure diffère. Les paragraphes ci-dessous décrivent donc deux procédures pour récupérer les données du RAIF analysé. Rappelons que les fichiers des données acceptées du RAIF analysé sont structurés de manière à faciliter le transfert des valeurs dans les fichiers du RAIF.

État d'avancement 1 : analyse incomplète du RAIF

Lorsque l'analyse du RAIF est incomplète, deux étapes sont nécessaires pour intégrer les données acceptées du RAIF analysé dans le RAIF du bénéficiaire.

Première étape :

Dans le RAIF du bénéficiaire, **supprimer** les occurrences **corrigées** de même que celles qui ont été **refusées**.

1. Sélectionner les occurrences **corrigées**.

Pour ce faire, il faut :

- Relier, sur la base de l'identifiant unique, le fichier du RAIF avec le fichier correspondant des données acceptées du RAIF analysé;
- Sélectionner les occurrences corrigées en utilisant les critères présentés aux tableaux A ou C à la fin de cet annexe.

2. Supprimer les occurrences sélectionnées.

3. Sélectionner les occurrences **refusées**.

Pour ce faire, il faut :

- Relier, sur la base de l'identifiant unique, le fichier du RAIF avec le fichier correspondant des données refusées du RAIF analysé;
- Sélectionner les occurrences refusées en utilisant les critères présentés aux tableaux B ou D à la fin de cet annexe.

4. Supprimer les occurrences sélectionnées.

Deuxième étape :

Dans le RAIF analysé (données acceptées) , **sélectionner** les occurrences **corrigées** de même que celles qui ont été **ajoutées**.

1. Utiliser les critères de sélection présentés aux tableaux A ou C à la fin de cet annexe;

2. Copier les occurrences sélectionnées et les coller dans le fichier correspondant du RAIF du bénéficiaire.

État d'avancement 2 : analyse complète du RAIF

Lorsque l'analyse du RAIF est complète, les fichiers des données acceptées du RAIF analysé contiennent toutes les interventions forestières que le Ministère a acceptées. Toutes les occurrences de ces fichiers peuvent être intégrées dans le RAIF. Pour les intégrer, le bénéficiaire doit remplacer les fichiers de son RAIF par les fichiers correspondants des données acceptées du RAIF analysé. Les trois étapes suivantes montrent la façon de procéder :

1. Supprimer les attributs des données acceptées du RAIF analysé qui ne font pas partie de la structure du fichier correspondant dans le RAIF du bénéficiaire;
2. Renommer le fichier des données acceptées du RAIF analysé. Le nouveau nom doit être celui du fichier correspondant dans le RAIF du bénéficiaire;
3. Remplacer le fichier du RAIF du bénéficiaire par celui résultant des étapes précédentes.

Tableau A Critères pour sélectionner les occurrences originales ou celles qui ont été corrigées ou ajoutées dans les fichiers de formes

Type de fichiers	Type de données	Corrections effectuées par le Ministère		Critères de sélection L'attribut IN_ATTRIBU n'est pas présent dans tous les fichiers.
		Correction géométrique	Correction descriptive	
Fichier de formes	Données originales du bénéficiaire	Non	Non	STA_GEO = 'ORI' et IN_ATTRIBU = 'N'
	Données corrigées par le Ministère	Non	Oui	STA_GEO = 'ORI' et IN_ATTRIBU = 'O'
		Oui	Non	STA_GEO = 'RPL' et IN_ATTRIBU = 'N'
		Oui	Oui	STA_GEO = 'RPL' et IN_ATTRIBU = 'O'
	Données ajoutées par le Ministère	s.o.	s.o.	STA_GEO = 'AJO' et IN_ATTRIBU = 'O'

Tableau B Critères pour sélectionner les occurrences refusées dans les fichiers de formes

Type de fichiers	Type de données	Critère de sélection
Fichier de formes	Données refusées	L'élément est présent dans le fichier des données refusées.

Tableau C Critères pour sélectionner les occurrences originales ou celles qui ont été corrigées ou ajoutées dans les fichiers de données descriptives

Type de fichiers	Type de données	Critères de sélection
		Les attributs IN_ATTRIBU et IN_TRA_BEN ne sont pas présents dans tous les fichiers
Fichier de données descriptives	Données originales du bénéficiaire	IN_ATTRIBU = 'N' et IN_TRA_BEN = 'O'
	Données corrigées par le Ministère	IN_ATTRIBU = 'O' et IN_TRA_BEN = 'O'
	Données ajoutées par le Ministère	IN_ATTRIBU = 'O' et IN_TRA_BEN = 'N'

Tableau D Critères pour sélectionner les occurrences refusées dans les fichiers de données descriptives

Type de fichiers	Type de données	Critère de sélection
Fichier de données descriptives	Données refusées	L'élément est présent dans le fichier des données refusées.

ANNEXE 2 Exemples de rectifications à effectuer lors de l'intégration des données du RAIF analysé dans le RAIF du bénéficiaire

Les données du RAIF analysé peuvent être récupérées et intégrées dans une nouvelle version du RAIF. Toutefois, même si un RAIF est réalisé à partir des données du RAIF analysé, des **erreurs** peuvent quand même être **détectées** lors de la prévalidation au **Guichet PRAIF**. En effet, des essais réalisés par le Ministère ont permis de déceler des situations problématiques. Dans de tels cas, le bénéficiaire doit effectuer des rectifications. Cet annexe en présente quelques exemples.

• Exemple A

Cet exemple concerne les fichiers de formes listés au tableau A-1 et dans lesquels une entité géométrique a été ajoutée par le Ministère, le code AJO se trouvant alors inscrit dans l'attribut STA_GEO. L'identifiant unique de ces fichiers comporte deux attributs dans le RAIF du bénéficiaire (tableau A-2) et est composé de trois attributs dans le RAIF analysé (tableau A-3).

Les rectifications à effectuer, lors de l'intégration des données du RAIF analysé dans le RAIF du bénéficiaire, concernent le deuxième attribut composant l'identifiant unique de ces fichiers. Dans le **RAIF analysé**, ce **deuxième attribut** est **égal à zéro (0)** lorsqu'une **occurrence** est **ajoutée** par le Ministère (attribut STA_GEO = AJO). De ce fait, avant de récupérer, dans son RAIF, l'occurrence ajoutée, le bénéficiaire doit attribuer un numéro à ce deuxième attribut composant l'identifiant unique.

Tableau A-1 Fichiers de formes dont l'identifiant unique peut comporter deux ou trois attributs selon que ces fichiers constituent le RAIF du bénéficiaire ou le RAIF analysé

Fichiers de formes	
RAIF du bénéficiaire	RAIF analysé
Drainage réalisé	Drainage réalisé - Accepté <input checked="" type="checkbox"/>
Polygone d'intervention	Polygone d'intervention - Accepté <input checked="" type="checkbox"/>
Tenant initial de coupe par bandes	Tenant initial de coupe par bandes - Accepté <input checked="" type="checkbox"/>
Trouée et parquet	Trouée et parquet - Accepté <input checked="" type="checkbox"/>

Tableau A-2 Identifiant unique de certains fichiers dans le RAIF du bénéficiaire

RAIF du bénéficiaire		
Fichier	Identifiant unique	
	1 ^{er} attribut	2 ^e attribut
Drainage réalisé	NO_SEC_INT	NO_SEGDRAI
Polygone d'intervention	NO_SEC_INT	NO_POL_INT
Tenant initial de coupe par bandes	NO_SEC_INT	NO_TEN_CBI
Trouée et parquet	NO_SEC_INT	NO_TROUEE

Tableau A-3 Identifiant unique de certains fichiers dans le RAIF analysé

RAIF analysé			
Fichier	Identifiant unique		
	1 ^{er} attribut	2 ^e attribut	3 ^e attribut
Drainage réalisé - Accepté <input checked="" type="checkbox"/>	NO_SEC_INT	NO_SEGDRAI	NO_RPL_AJO
Polygone d'intervention - Accepté <input checked="" type="checkbox"/>	NO_SEC_INT	NO_POL_INT	NO_RPL_AJO
Tenant initial de coupe par bandes - Accepté <input checked="" type="checkbox"/>	NO_SEC_INT	NO_TEN_CBI	NO_RPL_AJO
Trouée et parquet - Accepté <input checked="" type="checkbox"/>	NO_SEC_INT	NO_TROUEE	NO_RPL_AJO

• **Exemple B**

En ce qui concerne le fichier « Résultat de suivi des interventions - Accepté », il **est possible** que des occurrences de l'attribut **VALEUR** ne présentent **aucune donnée** (= ' '). Si le bénéficiaire intègre ces occurrences à son RAIF, elles seront refusées lors de la prévalidation effectuée par le *Guichet PRAIF*. Afin d'éviter ce problème, le bénéficiaire doit copier dans l'attribut VALEUR, la donnée présente dans l'attribut VALEUR_B .

• **Exemple C**

Dans le RAIF du bénéficiaire, pour chaque ponceau inscrit dans le fichier de formes « Pont et ponceau », on doit trouver la description de sa structure dans le fichier « Structure de ponceau ». Dans le RAIF analysé, il est possible qu'un **ponceau** soit **ajouté** par le Ministère **sans** que sa **structure** ne soit **décrite** dans le fichier « Structure de ponceau - Accepté ». Si tel est le cas, le bénéficiaire doit décrire lui-même cette structure dans le fichier « Structure de ponceau » lors de la nouvelle version de son RAIF.

Prévalidation au *Guichet PRAIF*

Le Ministère **recommande** au bénéficiaire de soumettre son RAIF à une **prévalidation** au *Guichet PRAIF*. Celle-ci permet de relever les irrégularités, notamment celles décrites ci-dessus. Il devient alors possible de les rectifier avant la transmission officielle du RAIF.

